LES RARES SECRETS, OU REMEDES INCOMPARABLES,

Universels & particuliers, preservatifs & curatifs contre la Peste des Hommes & des Animaux, dans l'ordre admirable, interieur & exterieur, du désinfectement des Personnes & des Maisons, des Animaux & des Etables.

Par Maître LOUIS RIBEYRON, *Prêtre, surnommé l'Hermite.*

Communiquez au Public par Maître ARNAUD BARIC, Prêtre.

Sacrificemus Domino Deo nostro, nè fortè accedat nobis Pestis. Exodi 5. 3.

Sacrifions au Seigneur notre Dieu, afin que nous ne soyons frappez de Peste. *En l'Exode c. 5. v. 3.*



A TOULOUSE,
Chez CLAUDE-GILLES LECAMUS, Imprimeur du Roi.

M. DCC. XX.

AVEC PERMISSION.



ORAISON DEDICATOIRE A MARIE, REFUGE DES PECHEURS & Consolatrice des Affligez.

TRES-SAINTE & Bienheureuse Vierge, Reine des Hommes & des Anges, Mere de Dieu, les maux dont votre trés-cher & trés-aimable Fils nous afflige justement pour nos pécheZ, en ce tems de Contagion, sont si grands & si desesperez, que cherchant du soulagement dans nos peines, & sur la Terre, & dans le Ciel, nous n'en trouvons, aprés Dieu, qu'en vous, & n'en attendons que de vos intercessions, où le Saint-Esprit, qui anime l'Eglise, nous conduit comme de pauvres Enfans Prodigues, quand il vous nomme, dans les Litanies dressées à votre gloire, Refuge des Pécheurs & Consolatrice des AffligeZ. Vous

étes veritablement l'une & l'autre ; nous le croyons & le confessons ; & ensuite vous conjurons de vous souvenir, ô trés-pieuse Vierge-Marie ! qu'on n'a jamais oüi dire que pas un de tous ceux qui ont eu recours à vous, pour implorer votre secours & demander vos suffrages, ait été délaissé : c'est pourquoi, me trouvant en particulier parmi une si grande troupe d'Affligez qui vous prient ; animé de cette forte confiance, je viens & cours à vous, ô Vierge des Vierges ! & Mere tout ensemble, pour vous offrir les petits soins, ordres & remedes que la sainte charité m'oblige de donner à mon prochain affligé. Les uns de ces remedes regardent le salut de l'Ame, & les autres la santé du Corps. Pour ceux qui regardent le salut de l'Ame, je vous conjure qu'étant la Mere des Lumieres & la Toute-Puissante, il vous plaise obtenir, par vos intercessions, la parfaite connoißance des desordres publics (qui causent la Peste) aux Magistrats qui gouvernent, & le courage, l'adreße & la force d'y bien remedier avec zéle & sans respect humain : & pour ceux qui regardent la santé du Corps, je vous prie d'y faire descendre toutes les benedictions neceßaires, suivant

que la gloire de votre Fils tout adorable, & le ſalut des Ames pour leſquelles il a donné ſon Sang, l'exigeront. Je vous offre ce Fils qui eſt en nous comme en ſes membres, ô Vierge Sainte! pour vous obliger, par ce preſent ineſtimable, & que vous aimez ſi cherement, à nous donner vos aſſiſtances, & nous faire voir, en ce tems déplorable, que vous êtes le Refuge des Pécheurs & la Conſolatrice des Affligez.

AVIS AU LECTEUR.

CHRE'TIEN LECTEUR ; j'apprehende que vous ne ſoyez étonné à la premiere ouverture de ce petit Livre, qui vous preſente d'abord la ſacrée dignité d'un Prêtre, & l'office trés-charitable d'un Medecin : deux vocations differentes qui demandent auſſi des exercices differens, & l'un d'autant plus noble que l'autre, que l'ame releve pardeſſus le corps. Je crains que ce nom de Prêtre ne vous ôte en quelque façon la confiance que vous devez avoir és Remedes que je vous preſente, comme des Preſervatifs trés-approuvez par une longue experience, pour arrêter, tout autant qu'il ſe peut, le cours de la Contagion, & en empêcher le progrés. Mais quand vous aurez conſideré que Dieu ſe ſervit des Prêtres de l'ancienne Loi, Moïſe & Aaron, pour arrêter le cours de la Peſte en Egypte, & convertir Pharaon par ce bienfait ; que dans la nouvelle Loi les Apôtres ont eu le pouvoir de guerir non-ſeulement les ames, mais encore les corps, vous ne vous étonnerez plus qu'un Prêtre, qui doit être Apoſtolique, ſe mêle de contribuer quelque choſe à la ſanté des corps, non à la façon des Apôtres, dont Dieu ſe ſervoit pour operer des merveilles & des miracles, gueriſſant toute ſorte de Malades pardeſſus toutes les forces

de la Nature; mais par des Remedes naturels, qui m'ont été donnez en pratique, privativement à tout autre, par une providence de Dieu toute particuliere, par Maître Loüis Ribeyron, Prêtre, surnommé l'Hermite, pour être sans doute communiquez au Public. Je dis que vous ne vous étonnnerez plus de voir un Prêtre dans cet exercice; dans un rencontre où Messieurs les Medecins se trouvent aussi aveugles que les autres, par un secret jugement de Dieu, & dans une occasion trés-favorable pour travailler au salut des Ames, en faisant retentir aux oreilles de ceux qui sont affligez de ce mal, qu'ils sont frappez pour les péchez dont ils doivent faire pénitence. Je veux donc vous communiquer, cher Lecteur, des Ordres & des Remedes incomparables, pour le désinfectement d'une Ville & d'une Maison particuliere en tems de Contagion, & pour leur rendre toutes les plus favorables assistances qu'elles puissent attendre des Hommes, en cette matiere, dans leur affliction. Je dis que je vous les veux communiquer, non à la façon des Sages Mondains, Politiques & Prudens, suivant la chair, qui ayans quelque secret, en font voir les effets & en cachent la cause, en baillent la composition & retiennent la recette, par un esprit d'interêt particulier, ou d'honneur, ou de bien; car s'ils veulent que tout le monde aille à eux, c'est vanité; s'ils en prétendent quelque autre gain, ou pour eux, s'ils sont Seculiers, ou pour le Convent, s'ils sont Moines ou Religieux, c'est avarice;

puisque ce bien particulier qui en peut arriver aux uns & aux autres, est beaucoup moindre que celui qui en arriveroit au Pubic, s'ils communiquoient leurs secrets : que s'ils n'en prétendent ni bien ni honneur, pourquoi ne veulent-ils qu'on leur ait l'obligation enteire ? Pourquoi, en baillant la composition, ne donnent-ils la recette à ceux qui sont aussi capables de s'en servir qu'eux-mêmes ? Pour moi je deteste leurs maximes, & veux vous communiquer, avec affection & sans envie, tout ce que je sçai en cette matiere ; & ce à la façon des Prêtres Chrétiens, qui étans dans la grande Societé & dans la grande Compagnie de Jesus-Christ Notre-Seigneur, pour donner exemple à tous les Fidéles, d'un parfait détachement de toutes choses, doivent communiquer tout le bien qu'ils peuvent, sans interêt particulier d'aucun gain temporel. Et afin que vous en profitiez comme je le souhaite, dans le besoin, je vous donnerai tous mes Remedes, avec un ordre dans lequel vous verrez clairement, en deux Parties, par des petits Chapitres, l'ordre interieur ou spirituel, & l'ordre exterieur ou politique qu'il faut garder, pour bien désinfecter les Personnes & les Maisons, les Animaux & les Etables ; à quoi j'ajoûterai quelques Remedes particuliers, tant curatifs, que preservatifs des Personnes & des Animaux. Et pour l'execution de toutes ces choses, je vous dirai qu'il est besoin d'une Personne qui ait un grand soin, une grande & pure charité, & une forte patience : c'est

c'eſt pourquoi, aprés beaucoup d'experience, je vous donnerai le plus ſalutaire conſeil que vous puiſſiez attendre dans cette occaſion. Choiſiſſez toûjours un Prêtre pour cela; vous en trouverez par tout quelqu'un qui, vivant ſans amour propre d'aucune Communauté particuliere, n'ayant beſoin de perſonne, ſera plus facilement déſintereſſé, ne regardera que le bien public de la grande Communauté de toute la Ville; & ce ſera lui qui, ſans s'expoſer, ni avec les Malades, ni avec les Infects, & autoriſé par les Magiſtrats, fera garder inviolablement les ordres, & dira les veritez aux grands & aux petits, & dans le Bureau de la Santé, & dehors; ce ſera lui qui regardera les Pauvres, auſſi-bien que les Riches, & fera courir aux neceſſitez les plus preſſantes, ſans conſideration, ni de celui-ci, ni de celui-là; ce ſera lui qui fera que les Officiers qu'on aura choiſis pour le déſinfectement, ſoient bien nourris & bien payez, afin qu'ils travaillent avec plaiſir dans cet exercice ſi pénible & ſi dangereux: il les tiendra en paix & union, les exhortans continuellement d'être gens de bien, ſobres & continens; leur dira la ſainte Meſſe tous les Dimanches & Fêtes, s'il le peut commodement; & leur fera rendre compte, avec douceur, aſſez ſouvent, de tout ce qui concerne leur exercice: ce ſera lui qui veillera lors que les autres dormiront; étudiera les deſſeins que Dieu aura ſur ſon Peuple, en tems de Contagion, pour les prêcher au Peuple par les Ruës, les Egliſes étans fermées pour cela;

ce ſera lui enfin qui offrira chaque jour Sacrifice à Dieu, pour lui demander toute ſorte de benedictions ſur ces ordres, qui ſont ſi bons, que j'oſe bien dire d'eux, à proportion, ce que diſoit Saint Paul aux Galates, parlant de l'Evangile qu'il leur avoit prêché; Que ſi moi-même, ou quelque autre, venoit pour bailler quelque choſe contraire à ces ordres, qu'il paſſe pour Charlatan & Homme ſans honneur. Je ſçai bien que la Medecine trouvera par-ci par-là des choſes plus exquiſes & plus rares pour les Riches & les Délicats; mais non pas ſi familieres ni plus utiles au Public, pour lequel je travaille.



PREMIERE PARTIE;

DES REMEDES PRESERVATIFS & curatifs contre la Peste des Hommes.

CHAPITRE PREMIER,

De l'Ordre interieur.

POUR le bon ordre interieur d'une Ville affligée de Contagion, il faut ſçavoir que la Peſte ou Contagion eſt un Fleau dont Dieu ſe ſert pour punir toute ſorte de péchez ; mais principalement ceux qui ſont publics, & qui ſcandaliſent les petits, comme nous pouvons le voir chez le Prophete Jeremie, au Chapitre quatriéme, au ſecond des Rois, Chapitre vingt-quatriéme, & ailleurs dans l'Ecriture Sainte : d'où vient qu'il faut neceſſairement, avant toute autre choſe, remedier aux deſordres publics, pour obtenir de Dieu la ſanté publique : car ſans cela il eſt certain que la Juſtice de Dieu n'étant pas ſatisfaite, on ne doit pas auſſi attendre les effets de ſa miſericorde ; les ſources demeurans vives, les ruiſſeaux ne ſçauroient tarir ; il faut couper les racines, pour bien-tôt faire mourir l'arbre ; il faut combattre, ruiner & détruire, tout autant que faire ſe peut, avec la grace de Dieu, les blaſphémes & reniemens qui

ſortent des bouches puantes, tant des petits que des grands, dont l'air demeure infecté : il faut declarer la guerre aux Impudiques, charnalitez des Concubinaires, & aux ſales & honteuſes proſtitutions des Femmes yvrognes & feneantes, qui corrompent le corps & l'ame : il faut chaſſer les inſupportables vanitez des Femmes & desFilles de condition, qui, par un mouvement ſecret d'un orgueil mondain, charnel & endiablé, montrent leurs gorges, leurs ſeins, leurs épaules & leurs bras juſques aux coudes, contre toute ſorte de modeſtie chrétienne, à la ruine des ames. C'eſt à cela que doivent travailler les Superieurs Spirituels, par des exhortations & cenſures Eccleſiaſtiques ; & les Superieurs Temporels & Politiques, par des avertiſſemens, corrections & punitions exemplaires ; car autrement Dieu ne benit pas les Remedes, n'exauce pas les Prieres, ſoit publiques, & privées ; & les vœux que font Meſſieurs les Magiſtrats, pour appaiſer ſa colere, ſont vains & inutiles, voire tiennent-ils beaucoup de l'hypocriſie, qui l'irrite d'avantage. Les Magiſtrats ſont obligez, à peine de damnation éternelle, de remedier, tout à bon, aux maux publics, le pouvans faire ; & s'ils ne font tout ce qu'ils peuvent pour cela, ils meritent d'être punis d'une double punition, pour leurs péchez particuliers ; & pour les péchez publics, auſquels ils participent, ſans doute, par connivence & ſupport. Les Puiſſans, pour n'avoir pas bien uſé de leur pouvoir & autorité, ſouffriront de grands tourmens, dit Dieu, au Chapitre ſixiéme de la Sageſſe. Ce doit être la meditation des Souverains, en tout tems, & ſur tout en tems de Contagion,

CHAPITRE II.

De l'Ordre exterieur.

POUR l'ordre exterieur, il eſt réduit à ce qu'il faut faire dedans ou dehors la Ville. Pour ce qui eſt du

dedans, les Ruës doivent être bien nettes de toute sorte d'immondice, & chacun doit être soigneux de faire brûler, aussi souvent qu'il se pourra, devant sa Maison, sur le soir, du sarment, du genevrier, ou autre bois aromatique. Il faut empêcher que les chiens & les chats ne courent de-çà & de-là: si l'on pouvoit faire mourir tous les rats, ce ne seroit que bon. Il faut faire en sorte que tous les Pauvres soient réduits à un Quartier de Ville, dans un Hôpital ou autre Maison, où ils soient nettement; & que là on leur donne l'aumône generale, afin qu'ils ne soient obligez de courir çà & là, pour demander leur pain de porte en porte. Il faut bannir tous les Comediens, Batteleurs, Operateurs & autres Charlatans qui montent sur le Theatre pour vendre leurs drogues, & qui ne demandent que pratique. Il faut que les puits ou fontaines où l'on va querir de l'eau pour boire, soient bien fermez, en telle façon que rien n'y puisse être jetté dedans. Les Ecorcheries du bétail, les Poissonneries, les Tanneries & Boutiques à faire l'eau de vie, seront dans l'extrémité de la Ville, & sur l'eau: & il sera défendu aux Revenderesses de linge de courir la Ville. Les Colleges seront fermez, & les Eglises, pour les Sermons & autres grandes Assemblées.

Pour ce qui est du dehors de la Ville, il faut qu'il y ait trois Lieux separez l'un de l'autre. Au premier sera l'Infirmerie pour les Malades: au second sera le Désinfectement des personnes, par les étuves, des lits, par les fours, & de tout le linge sale, par les lessives. Il seroit bien à desirer qu'en ce Lieu il y eût trois Logemens separez, & que celui des Femmes qui doivent faire les lessives, fût le plus écarté du commerce & du passage; & le troisiéme, pour la dixaine de ceux qui ont passé par les étuves; & celui-ci doit être du côté des étuves, un peu à l'écart. Cela étant disposé de la sorte, il faut faire toutes les Compositions pour le désinfectement des Personnes & des Maisons.

CHAPITRE III.

Des Drogues necessaires pour toutes les Compositions du Désinfectement.

POUR LE PARFUM DOUX.

STorax,	8. livres.
Benjoüin,	2. livres.
Laddanum,	4. livres.
Encens,	4. livres.
Myrrhe,	1. livre.
Camphre,	4. onces.
Graine de Genevrier,	20. onces.
Graine ou Bayes de Laurier,	20. onces.
Graine ou Bayes de Lierre,	20. onces.

Pour faire la Composition dudit Parfum doux, il ne faut, si ce n'est, mettre toutes les susdites Drogues en poudre, & les bien méler ensemble pour en user au besoin, comme sera dit.

Pour le Parfum commun.

Raisine,	25. livres.
Poix Raisine,	25. livres.
Ou Raisine,	40. livres.
Et Poix,	10. livres.
Therebentine,	10. livres.
Assà-Fœtida,	2. livres.
Poudre à Canon,	4. livres.
Souffre,	8. livres.
Salpêtre,	4. livres.
Antimoine,	4. livres.
Graine de Genevrier,	5. livres.
Bayes de Laurier,	5. livres.

Fiente de Bœuf ou de Vache, un petit panier; & de

la Chaux vive ; trois ou quatre écuëllées.

Pour faire la Composition dudit Parfum commun, il faut mettre en poudre bien menuë & subtile, toutes les Drogues susdites, qui y peuvent être mises; la Poudre même doit être bien pulverisée. Toutes ces Poudres étans mises separement l'une de l'autre, dans des poëles, ou sur des tuiles, il faut faire bien fondre la Raisine, la Poix, la Terebentine & l'Assa-Fœtida, dans une grande & forte chaudiere, sur le feu de charbon, pour empêcher que la flamme ne se prît à la Therebentine ; & si cela arrivoit, il faudroit l'éteindre avec un linge moüillé, qu'il faut avoir preparé, en l'étendant sur la chaudiere. Cela étant bien fondu, il faut ôter la chaudiere du feu, pour y pouvoir mettre, sans danger, la Poudre & toutes les autres Drogues, l'une aprés l'autre, sans se hâter, remuant toûjours avec un bâton, pour bien incorporer lesdites Poudres. Aprés cela il faut remettre la chaudiere sur le feu, pour faire bien cuire, une bonne heure durant, ladite Composition : ce qu'étant fait, il faut ôter la chaudiere du feu, pour bien mélanger le tout, en remuant, jusqu'à ce que tout se refroidisse ; & auparavant que cette Composition s'endurcisse dans la chaudiere, il la faut verser sur le pavé tout baigné d'eau, où on peut la remuer, paîtrir & la partager en piéces, pour en user comme sera dit.

Pour le Parfum fort & rude.

Raisine,	25. livres.
Poix Raisine,	25. livres.
Ou Raisine,	40. livres.
Et Poix,	10. livres.
Therebentine,	10. livres.
Assa-Fœtida,	2. livres.
Poudre à Canon,	2. livres.
Souffre,	4. livres.
Salpêtre,	2. livres
Sel Armoniac,	3 livres.
Arsenic,	2. livres.
Antimoine,	2. livres.

Sublimé, 2. livres.
Realga, 2. livres.
Chaux vive, trois ou quatre écuëllées.

Pour faire la Composition du susdit Parfum fort & rude, il faut observer ce que j'ai dit pour faire la Composition du Parfum commun. Que si on ne veut faire toutes les susdites Compositions entieres, n'étans pas necessaires dans un petit Lieu, ou Maison particuliere, l'on les pourra faire aussi petites qu'on voudra, en retranchant la doze de toutes les Drogues, & gardant la proportion & la façon de les faire.

CHAPITRE IV.

Des Personnes necessaires pour le Désinfectement.

UNE des choses les plus difficiles que je trouve pour le désinfectement, c'est à faire rencontre de bons Officiers, qui s'acquittent dignement de l'Emploi qu'on leur donne; c'est pourquoi il en faut bien faire le choix, & bien prendre garde aux qualitez dont toutes ces Personnes, soit hommes, soit femmes, doivent être accompagnées; car il faut qu'elles soient fortes & robustes, judicieuses, de bon sens, sobres, pudiques, charitables, courageuses & hardies; & pour cette derniere qualité, il est bon qu'elles ayent été frappées; c'est pourquoi il faut prendre ces Personnes-là de l'Infirmerie, s'il y en a, aprés que leur playe est bien cicatrisée, pour fournir au nombre des Officiers, suivant les necessitez, durant le cours de la Maladie.

Pour le nombre des Officiers, faut sçavoir quels sont les exercices dedans & dehors la Ville. Dedans la Ville, pour la visite des Malades, il est besoin qu'un Capitaine de la santé, qui aye sous soi un Substitut, & des Dixainiers par toute la Ville, & d'un Prêtre, d'un Medecin & Chirurgien exposez. Hors la Ville il est besoin, dans l'Infirmerie, d'un Prêtre, d'un Medecin & d'un Chirurgien

giens exposez, d'un Maître d'Hôtel ou Hospitalier, de Femmes & de Crocs ou Corbeaux: pour les Etuves, il est besoin de trois hommes: pour la dixaine, d'un Prêtre & de deux autres hommes : pour les maisons, de six : pour les fours, de deux, & pour les lessives, de douze femmes. Vous verrez és Chapitres suivans, par ordre, l'emploi en particulier de toutes ces personnes.

CHAPITRE V.

De l'Emploi du Capitaine de la Santé.

EN toute Ville bien policée, il y doit avoir un Capitaine de la Santé, qui au moindre bruit de Contagion, doit voir Messieurs les Medecins, pour les prier de l'avertir, au cas ils reconnoîtront quelqu'un frappé de la Maladie. Ce Capitaine de la Santé étant averti, doit proceder, ou par soi, son Substitut, ou par ses Dixainiers. Premierement, à fermer la maison infecte, non avec de nouvelles serrures, comme l'on fait en quelque part; car c'est un grand embarras, & des dépenses inutiles, mais avec la clef ordinaire de la maison ; clef que le Dixainier surveillant sur sa dixaine doit garder, pour empêcher que personne n'entre ni ne sorte sans un grand ordre ; & il doit avoir un grand soin que toutes les choses necessaires à la santé & à la vie soient administrées aux infects, par la fenêtre, & il ne doit manquer à marquer la porte de la maison infecte, d'une grande Croix rouge, pour avertir les passans que la main vengeresse de Dieu frappe rudement en cette vie & en l'autre, les pecheurs qui ne se convertissent à lui. Secondement, le Capitaine de la santé doit faire conduire le Malade à l'Infirmerie, pour le faire bien soigner, & spirituellement, & corporellement; les infects aux étuves & à la dixaine. Et troisiémement il doit proceder au desinfectement de la maison ; c'est pourquoi ce sera à lui de faire toutes les compositions susdites, & les tenir chez soi

pour les distribuer aux Officiers, suivant le besoin.

CHAPITRE VI.

De l'Emploi du Prêtre, du Medecin & du Chirurgien dans la Ville.

UNe Ville qui se trouve affligée de la Contagion, doit défendre les visites des Malades à tous Medecins & Chirurgiens, & avoir un Prêtre, un Medecin & un Chirurgien, qui se tiennent comme des infects dans un quartier de la Ville, sans se communiquer que par l'ordre du Capitaine de la santé, lequel étant averti par les Dixainiers, de la maladie de quelqu'un, il avertira ou fera avertir par ces mêmes Dixainiers Mr. le Medecin, qui se portera à la maison du Malade, par la conduite du Capitaine de la santé ou du Dixainier; entrera dedans & touchera le Malade. Si le Medecin condamne le Malade de Contagion, le Capitaine de la Santé fera son devoir, comme j'ai dit au Chapitre précedent : s'il le soupçonne, il lui envoyera le Confesseur & le Chirurgien exposez, avec lui, suivant les necessitez. Que s'il trouve que la maladie ne soit pas contagieuse, il laissera le malade au soin de son Medecin ordinaire, de son Confesseur, de son Apoticaire & Chirurgien.

L'on peut me dire ici qu'il n'est pas besoin qu'un Medecin soit exposé pour la visite & verification de la maladie, & qu'il suffit d'un Chirurgien, pour l'ordinaire, & que le Medecin de la Santé s'y peut trouver dans quelque extraordinaire, sans pour cela se tenir à l'écart, & sans communiquer; & je répons, qu'il n'y a personne qui puisse si bien distinguer, ni faire la difference des maladies, que Messieurs les Medecins, qui seroient bien marris, & se fâcheroient en autre tems, si les Chirurgiens vouloient s'attribuer cette connoissance : & c'est veritablement aux Medecins de connoître la maladie &

d'ordonner; aprés cela je dis, qu'il ne faut jamais multiplier les Officiers sans besoin, parce que les dépenses sont grandes, & les pauvres en souffrent. Un Medecin peut suffire pour cela; & si un Chirurgien est necessaire, ce n'est que pour appliquer les remedes aux soupçonnez: & si les Medecins de la Santé ne servent pas à cela, je ne sçai pas pourquoi ils sont payez; & pour ce qui est de leur communication dans la Ville, aprés la visite des Malades soupçonnez, elle n'est en aucune façon utile; car ils entrent dans les maisons ou non. S'ils n'y entrent pas, & qu'ils se contentent de faire venir le Malade sur la porte pour le regarder de loin, c'est faire grand tort au Malade, que de l'exposer tout nud au plus mauvais vent du monde, qui est celui de la porte; c'est faire grand tort à la pudicité des filles & des femmes, qui sont obligées à montrer leurs nuditez, qui souvent servent d'objet à la curiosité de plusieurs qui assistent, ou qui passent; cela n'est ni beau ni charitable: il faut entrer dans la maison. Que si les Medecins entrent, voyent & touchent le Malade, comme il est expedient, si la maladie est contagieuse, pourquoi ne seront-ils pas infects; & s'ils sont censez infects, pourquoi doivent-ils communiquer avec les sains? L'on me dira qu'ils ont des préservatifs, & qu'ils se sçavent desinfecter; & je répons qu'ils devroient bailler cette science à tous les infects, pour pouvoir communiquer avec tout le monde trois ou quatre jours aprés.

L'on me pourra encore objecter, que si Messieurs le Confesseur, le Medecin & Chirurgien sont censez infects dans la Ville, personne ne voudra les recevoir pour la visite, de peur que si la maladie n'est pas contagieuse, la maison ne soit infectée par le Medecin, Confesseur, & Chirurgien: je répons, premierement, qu'il n'est pas assuré que ces Messieurs soient infects, eu égard au grand soin qu'ils ont de leurs personnes; qu'ils ne se tiennent à l'écart que comme soupçonnez; que d'ailleurs tous ceux de la maison, le Malade étant soupçonné, sont soupçonnez, & que par consequent il n'y a pas grand danger dans la communication de soupçonné avec soupçonné: outre que si ceux qui sont dans la maison

au tour du Malade, apprehendent, ils peuvent ſe mettre à l'écart, comme je leur conſeille faire toûjours, non tant de peur du Medecin, que du Malade ſoupçonné; enfin le bien particulier doit être poſtpoſé au bien public, qui ſe trouve en cet ordre, qui conſerve les Confeſſeurs, les Medecins, les Apoticaires & les Chirurgiens de toute la Ville, qui ſeroient obligez autrement à s'expoſer deçà & delà à la viſite des Malades, où ils pourroient être ſurpris, & qui empêche que ceux qui ſont expoſez à la viſite, ne portent dommage par leur communication.

CHAPITRE VII.

De l'Infirmerie, Hôpital de la Santé, & de l'Emploi de ceux qui doivent ſervir les Malades là-dedans.

CE que j'ai à dire en ce Chapitre eſt de ſi grande importance pour la gloire de Dieu, le ſalut des ames & la ſanté publique & particuliere, qu'il faut que je trouve un ordre tout particulier pour ne rien laiſſer, pour me bien expliquer & faire entendre.

I.

Tous les Malades doivent être conduits dans l'Infirmerie, ou portez par les Corbeaux, non ſur une charrette, qui les agite extrêmement, mais ſur une chaiſe bien fermée, non avec les corps morts, où ils s'infectent davantage, non la nuit, mais le jour, pour éviter le ſerain. Il y a beaucoup plus de danger pour le public que les Corbeaux marchent la nuit que le jour; car s'ils n'ont la crainte de Dieu, ils peuvent la nuit communiquer la peſte par les emplâtres, plus facilement que le jour.

II.

Il n'eſt pas beſoin que le Malade emporte ſon lit à l'Infirmerie, où les chambres doivent être garnies de bons lits avec des matelas. C'eſt un grand embarras

que chaque Malade emporte ſon lit : l'un en a, l'autre n'en a pas : c'eſt une grande miſere : ils doivent ſeulement prendre des chemiſes, & quelque linceul, s'ils en ont.

III

Les Malades étans placez, chacun dans ſa chambre, ou pluſieurs en une, les hommes en un quartier, & les femmes en un autre, le Confeſſeur les viſitera & entendra en Confeſſion, adminiſtrera les Sacremens, & aſſiſtera juſqu'à la mort ceux qui ſont neceſſitez à mourir par la violence du mal ; & c'eſt ſon principal emploi, aprés lequel il n'a rien à faire qu'à tenir les Officiers en la crainte de Dieu. Qu'il n'y ait pas grand commerce entre les hommes & les femmes, & ſur tout du Medecin & du Chirurgien avec les filles qui commencent à bien guerir ; & enfin pour arrêter la malice du démon, qui ſollicite continuellement au mal. Il ne ſe contentera pas de dire la ſainte Meſſe les Dimanches & les Fetes, mais la dira chaque jour, obligeant ceux qui commencent à cheminer de l'entendre, comme auſſi à prier Dieu le matin & le ſoir : & pour en venir plus facilement à bout, il faudroit qu'il y eût trois ou quatre femmes devotes pour gouverner les autres.

IV

Le Medecin doit voir le malade, ſa conſtitution & la malignité du venin, pour bien ordonner, & ne faire pas comme pluſieurs Medecins, qui de la Ville avant envoyent dans l'Infirmerie des potions & autres remedes, comme des ſelles à tous chevaux : cela ne ſe doit pas faire ainſi. Les Medecins doivent voir pluſieurs fois le Malade pour bien guerir en autre tems, & je le dis en celui-ci. Je ne m'étonne pas s'il en meurt tant dans les Infirmeries. Il y a de bons Chirurgiens, me dira quelqu'un : cela eſt bien pour appliquer, mais il eſt beſoin d'un bon Medecin pour ordonner.

V.

Il eſt trés-expedient que le Magiſtrat, ou autre qui a le ſoin d'adminiſtrer tout ce qui eſt neceſſaire pour la ſanté & la vie des Malades, & de ceux qui les ſervent, viſitent ſouvent le Boucher, le Boulanger & l'Hôte, afin

que de bonne chair, bon pain & bon vin ſoient donnez aux ſains & aux Malades, ſuivant leur beſoin : il eſt même neceſſaire que Meſſieurs les Jurats prient par tems un Medecin de ceux qui ne ſont pas expoſez, pour viſiter en leur préſence la Boutique de l'Apoticaire qui ſert la Ville ; & pour faire que perſonne ne trompe, & que les Officiers faſſent bien leur devoir, il faut les bien payer: car autrement ils ne ſervent pas avec plaiſir: ils pillent, & les pauvres ſouffrent & meurent.

VI.

Il faut bien prendre garde de faire ſortir au plûtôt ceux qui ſont bien gueris & purgez, de l'Infirmerie, pour les envoyer aux Etuves & à la Dixaine ; car autrement ce ſeroit laiſſer le bois dans le feu. Aprés qu'ils seront ſortis de leurs chambres, ou que quelqu'un y ſera mort, pour les bien nettoyer, les femmes prendront le linge ſale pour la leſſive ; les Corbeaux balayeront & feront brûler les emplâtres ; ils mettront les matelas & les couvertes ſur quelques barres en l'air, dans les chambres, & on les parfumera avec le Parfum commun & rude, afin que ceux qui viendront aprés eux, quoique peſtiferez, ne trouvent pas tant de venin, car mal ſur mal n'eſt pas ſanté.

VII.

Je ne veux pas ſortir de l'Infirmerie, où tous les bleſſez doivent être conduits, que je n'aye fait voir qu'un des plus grands deſordres qui ſe puiſſe trouver dans une Ville affligée, eſt que les Malades ſoient retenus dans la Ville, chacun dans ſa maiſon, & là penſez par un Chirurgien expoſé qui court deçà & delà ; car premierement, plus le Malade demeure dans la maiſon, elle s'infecte toûjours davantage ; le venin ſe communique toûjours d'autant plus fortement à ceux qui demeurent dans la maiſon ; les ſuites en ſont plus ordinaires, & le deſinfectement des perſonnes & des maiſons eſt differé. Secondement, les Malades meurent en plus grand nombre dans la Ville que dans l'Infirmerie : ce que j'ai vû par experience, parce qu'ils n'ont pas les aſſiſtances des Medecins & des Chirururgiens préſentes, & meurent ſans conſolation ſpirituelle, parce que leur

Confeſſeur n'eſt pas auſſi préſent comme dans l'Infirmerie ; & de cette quantité de corps morts qui paſſent par les ruës, & que les Corbeaux portent, peuvent venir de grandes infections. En troiſiéme lieu, les dépenſes de la Ville ſont multipliées ſans neceſſité ; car il faut payer ce Chirurgien ; & parce que les particuliers donnent quelque choſe pour être mieux ſoignez, les Boſſes & les Charbons fluent plus long-tems, & je ne ſçai ſi le Chirurgien même qui court les ruës, tout chargé de venin, ne donne la Peſte à pluſieurs étourdis qui le frotent en paſſant, s'imaginant qu'il ne porte un bâton blanc à la main, que pour ſe défendre des chiens. Il eſt neceſſaire que pour bien-tôt deſinfecter une Ville, tous les Malades ſoient conduits à l'Infirmerie, les infects aux Etuves, pour proceder vîtement au deſinfectement des maiſons.

Mais je ſuis riche, dira quelqu'un, je n'ai que faire d'aller à l'Infirmerie, qui eſt un Hôpital pour les pauvres : je n'ai pas aſſez de vertu ; & je répons que cela eſt vrai ; & qu'à la bonne heure celui-là demeure dans la Ville, s'il n'a de maiſon à la Campagne pour s'y retirer ; qu'il ait un Chirurgien à ſes propres dépens, & qu'il ſoit ſous la clef de la Ville, auſſi-bien que les autres qui ſervent le Malade, afin qu'il n'ait communication avec qui que ce ſoit, & on le ſouffrira

Mais cela eſt bien cruel, dira un autre, que moi qui ai de quoi m'entretenir dans la Ville, ſans bouger de ma maiſon, ſois obligé d'aller à l'Infirmerie, pour n'avoir dequoi pouvoir être aſſiſté par un Chirurgien dans la Ville. Je répons que celui-là eſt bien plus cruel, & à ſoi & aux autres, de vouloir demeurer dans la Ville avec cette aſſiſtance, s'il regarde les deſordres qui arrivent, & au particulier, & au public, de ce que les Malades ſont arrêtez dans la Ville. Si le Malade ne veut pas entrer dans l'Infirmerie, qu'il faſſe bâtir une hute proche d'icelle, & il ſera plus prés de toute ſorte d'aſſiſtance, ſans incommoder le public. Cela eſt rude me dira quelqu'un ; oüi, à l'amour propre, qui préfere ſes interêts à toutes choſes.

VIII.

Avant que de m'écarter plus loin de l'Infirmerie, j'y ai remarqué un desordre auquel je voudrois bien qu'on remediât, en exerçant une grande charité. Les petits enfans, qui ont besoin de nourrice, meurent sans assistance, leurs meres étant malades ou mortes. Il me semble que pour la conservation de ces pauvres créatures innocentes, il faudroit faire bâtir joignant les murailles de l'Infirmerie, non loin de la porte par où entrent les blessez, deux chambres, où deux ou trois nourrices bien charitables seroient en attente pour recevoir les petits enfans qui ont besoin de la mammelle pour vivre, avec cette précaution, que le petit enfant tout nud étant lavé dans l'eau tiéde avec un peu de vinaigre, seroit baillé à la nourrice, si le tems est beau, ou au travers d'une flamme ou fumée excitée par un feu nourri d'un bois aromatique; comme est le Genevrier, le Romarin, le Sarment, &c. si le tems étoit froid. Que si ces charitables nourrices venoient à mourir dans leurs exercices, ce seroit les plus excellentes martyres d'amour qui se puissent trouver dans la charité que nous pouvons rendre au prochain en tems de contagion, parce qu'elles mourroient, non en donnant leurs services seulement, mais leur propre substance, à l'exemple du Fils de Dieu.

CHAPITRE VIII.

Des Etuves, & des Emplois des personnes qui les conduisent.

LA maison où doivent être les Etuves, doit être bâtie en forme de grange: il faut qu'il y ait une longue sale avec une grande cheminée, & deux chambres sur le bas bien fermées, & où il n'y ait quasi point d'ouverture, & une autre grande & longue sale. Dans la premiere & longue sale logeront les Etuvistes, qui dresseront deux Etuves en forme d'une grande cloche, avec quatre

tre cercles qu'ils attacheront avec quatre petites cordes à trois ou quatre pams l'un de l'autre ; & pour cela les deux premiers cercles d'en bas doivent être les plus grands, de tonneau ou de pipe, les deux autres plus petits, & le dernier plus que le troisiéme. Cela étant fait, ils couvriront ces cercles de grosse toile ; & si elle étoit cirée n'en seroit que mieux : & aprés couvriront la toile de bonne couverture, en telle façon que la fumée des parfums ne puisse se dissiper, ni de-çà ni de-là. Les Etuves étant dressées & attachées l'une devant une porte de la chambre, & l'autre devant l'autre, chacun avec une grande corde, à quelque poutre, comme des lampes, pour pouvoir être facilement abbatuës & rehaussées, au cas il les faudroit raccommoder. Les Etuvistes demanderont du bois, charbon, eau de vie, vinaigre, sel, Parfum doux, Parfum commun, du fruit de ciprés, qui est fait comme de petites boules, quatre ou cinq poësles, deux grandes cuvettes ou grasales de terre, & cinq ou six écuelles. Cela étant disposé de la sorte, les Etuvistes attendront qu'on leur envoye des Infects gueris ou soupçonnez gueris de l'Infirmerie, & soupçonnez de la Ville, pour les desinfecter & renvoyer dans le lieu destiné pour la dixaine ; aprés laquelle ils pourront sans danger de donner le mal, communiquer avec tout le monde ; & lesdits Etuvistes suivront point par point l'ordre suivant dans le desinfectement des personnes.

Pour bien desinfecter les personnes, il faut faire distinction de celles qui viennent de l'Infirmerie & de la Ville, de ceux qui ont été blessez dans l'Infirmerie ou non, des grands & des petits, des forts & des foibles, délicats ou femmes enceintes : car autrement une selle à tous chevaux causeroit du desordre.

Ceux qui viennent de l'Infirmerie & de la Ville pour être desinfectez, les uns en un tems & les autres en un autre, pour éviter le mélange & la communication, étans devant la porte des Etuves, les Etuvistes mettront la poësle sur le feu, & avertiront tout le monde de ne rien prendre en entrant, que chacun une chemise blanche, & prendront tout l'argent dans le vinaigre ou eau chaude, & feront la visite pour empêcher qu'aucun

bleſſé n'entrât dans les Etuves.

Aprés cela ils feront premierement entrer les femmes enceintes & les plus petits enfans ; ils deſinfecteront les femmes dans l'Etuve deſtinée pour les femmes avec les enfans de ſix, ſept, huit & neuf ans. En cette façon ils mettront la troiſiéme partie d'une écuelle d'eau de vie sous l'Etuve, où ſera une ou pluſieurs femmes avec les ſuſdits enfans : ils l'allumeront avec la flamme d'une chandelle ou avec du papier allumé ; & quand ladite eau ſera conſommée, ils mettront ſous ladite Etuve un peu de Parfum doux dans une poëſle qu'on ſortira toute rouge du feu, ou avec de la braiſe dedans ; & aprés que toute cette fumée aura excité la ſueur aux femmes enceintes & enfans, l'on les fera ſortir de l'Etuve & entrer dans la chambre deſtinée pour les femmes, afin que là elles s'eſſuyent avec liberté, & changent de chemiſe ; & l'on traitera de la même façon toutes les perſonnes delicates.

Pour ce qui eſt des enfans d'un, de deux, trois, quatre ou cinq ans, il les faut paſſer & repaſſer pluſieurs fois par deſſus la poëſle allumée, & remplie de Parfum commun & un peu de Parfum doux ; & cela hors de l'Etuve, afin que les petits enfans ayent un peu plus d'air que les grands, & aprés les faut laiſſer prés du feu un peu de tems.

Pour ce qui eſt des perſonnes fortes & robuſtes, ſoit hommes, ſoit femmes, jeunes & vieux, il faut faire entrer tout autant d'hommes & garçons qui peuvent demeurer dans l'Etuve qui leur eſt deſtinée, & auſſi tout autant de femmes & filles qui peuvent demeurer dans la leur, & d'abord on mettra dans chaque Etuve une poëſle qu'on tirera du feu toute rouge, & l'on y verſera une écuellée de bon vinaigre, avec du ſel fondu & un peu de Parfum commun ; & pour cela il faut toûjours tenir un grand pot ou graſale rempli de vinaigre avec une grande poignée de ſel, & demie-poignée de Parfum commun. Cette fumée étant paſſée, il faut avoir deux grandes poëſles remplies de Parfum commun & allumées, pour en mettre une ſous chaque Etuve ; & enfin il faudra mettre un peu de Parfum doux ſous chaque Etuve, ou

ans un réchaud rempli de braise, ou dans une poësle rouge de feu, ou remplie de braise. Toutes ces personnes sortiront des Etuves: les hommes s'en iront avec les garçons dans la chambre qui leur est destinée, & les femmes dans la leur, pour se bien essuyer & changer de chemise.

Cependant que tous ces Parfums sont donnez dans les Etuves pour le desinfectement des personnes; si ces personnes n'ont porté des hardes ou des meubles, pain ou viande, de l'Infirmerie ou de la Ville, il y aura un des Etuvistes qui passera par le feu ou Parfum commun tout ce qui y peut être passé; le linge sale sera envoyé à la lessive, & les coüettes, matelas ou couvertes au four pour 24. heures. L'on rendra à chacun l'argent qu'il aura baillé en entrant pour être desinfecté, & tout le reste qu'il pourra s'en apporter, & tous seront conduits au lieu de la dixaine, qui ne doit pas être bien loin de-là.

Pour ceux qui sortent de l'Infirmerie, qui auront été purgez par l'ordre du Medecin exposé; outre le desinfectement susdit, que chacun souffrira suivant sa portée, il faut obliger tous ceux qui auront été blessez de bien laver leurs cicatrices avec du vinaigre & du sel, ou avec de l'eau de vie & poudre de fruit de ciprés pulverisé pour l'ordinaire, ou avec de l'eau de vie & poudre de cloux de girofle & d'Iris de Florence, s'il sont délicats.

Pour se précautionner contre les défaillances qui peuvent arriver aux personnes foibles, il faut prendre quelque chose auparavant qu'entrer dans les Etuves, un peu de pain & de vin, un jaune d'œuf frais, ou une petite potion cordiale, un peu de jacinte ou d'alkermes, ou d'opiate Salomonis; ou si étant dedans l'on se trouve trop pressé par la fumée, il faut sortir & s'approcher du feu, & aprés rentrer dedans pour achever.

Ces Etuves prises avant le dîner, ou long-tems aprés, la digestion étant faite, sont si excellentes à toutes sortes de personnes, que c'est la plus diligente purgation qu'on puisse jamais trouver; & je ne m'en étonne pas, puisque les Medecins se servent des sueurs pour abbattre les Maladies veneneuses & contagieuses, comme les Veneriennes, en imitant la Nature qui se guerit elle-même par les crises.

Leurs effets sont admirables dans la dixaine, comme vous verrez au Chapitre suivanr.

CHAPITRE III.

Des Effets des Etuves dans la dixaine, & de l'Abus de la Quarantaine.

LE premier effet que produisent les Etuves, est que si le venin n'est pas fort dans les corps des Infects, elles le détruisent par la chaleur qui excite les sueurs. Je dis qu'elles détruisent le venin au dedans, & desinfectent tous les habits qu'on a dessus; & je ne suis plus d'avis que personne se dépoüillé en entrant dans les Etuves, tant pour garder la modestie & pudicité, que pour empêcher que personne ne puisse s'éventer & prendre mal en sortant des Etuves en suant.

Le second est que si le venin est fort & a pris pied sur la nature, elles diminuent sa malignité, & le font sortir, pour le plus tard, dans dix jours, aprés lesquels je n'en ai encore jamais remarqué aucun frapé, qui ait bien gardé les ordres de la Dixaine, dont je parlerai ci-aprés.

Quelqu'un me dira ici, que pour cela les frapez ne restent pas de mourir: & je répons que quelques-uns meurent qui seroient morts, & d'autres ne meurent pas qui seroient morts par la grande malignité du venin qui a été diminuée & affoiblie par les Etuves; & une grande preuve de ce que je dis, est que le venin contagieux étant toûjours accompagné de fiévre qui précede ou qui suit, les Etuves détruisent le venin, puisqu'il ne sort point & laisse la fiévre; c'est pourquoi nous voyons quelquefois des fébricitans aprés les Etuves.

Puisque les Etuves sont si excellentes, me dira un autre; pourquoi est-ce donc que les hommes qui desinfectent les maisons, & qui passent chaque jour deux ou trois fois par les Etuves, sont quelquefois frapez de conta-

gion ? Je réponds que les Remedes pris moderément sont salutaires, & qu'étant reïterées trop souvent, ils nuisent, & que toutes ces gens sont necessitées de prendre ces Etuves souvent, pour se défendre du venin, tant qu'il se peût faire ; & si quelque fois il les terrasse, il ne les fait que rarement mourir.

Le troisiéme effet est, qu'elle retranche tous les inconveniens qui arrivent d'ordinaire pendant la Quarantaine, que j'estime superfluë, ou plûtôt un abus passé en loix par tolerance & par forme de traditive à la Juive, que pour quelqu'autre plus grande vertu qu'on ait remarqué en ce quarantenaire. L'on ne sçauroit donner une bonne raison pourquoi nos devanciers se sont si fort attachez à ce nombre de quarante plû-tôt qu'à un autre moindre, ou plus grand. J'ai assez lû pour cela, mais je n'en ai jamais trouvé : j'ai toûjours crû depuis que j'y songe bien qu'elle étoit superfluë de quelle part qu'on la considerât, & qu'on ne peut faillir en dérogeant à cette coûtume, d'en introduire une meilleure qui aura pour fondement la raison, la verité & l'avantage du bien public ; & de penser d'opposer à ces trois pieces quelque prescription que la Quarantaine puisse porter sur le front, cela n'a point de grace : je dis avec Saint Augustin, que *nemo consuetudinem rationi & veritati præponat* : que personne ne doit préferer la coûtume à la raison & à la verité, ce sera toûjours bien reçû, qu'une bonne coûtume nouvellement établie, chasse ce qu'une ancienne aura mal à propos introduit.

Quand je parle de notre Dixaine aprés le desinfectement des personnes, je ne dis pas qu'on ne puisse être blessé quelquefois aprés dix jours, & que s'il y avoit quantité d'accidens aprés les dix jours, on ne puisse étendre la Dixaine jusqu'à quinze ou vingt jours pour se précautionner ; mais pour un accident entre mille, il ne faut pour cela changer la Dixaine, parce qu'un accident mauvais n'est pas considerable, eu égard au grand bien qui arrive du retranchement de cinq ou six jours : je ne dis pas aussi qu'on doive tenir tout le monde dix jours sans communiquer ; car si j'avois la liberté & un pouvoir absolu dans une Ville, j'en ferois sortir dans

quatre ou cinq jours, dans six sept & huit; mais si cet accident vous arrivoit, me dira quelqu'un, j'y remedierois;& certainement je ferois toûjours en cela plus de bien que de mal. Je voudrois donc établir la Dixaine pour l'ordinaire, comme un nombre suffisant pour voir & connoître aprés les Etuves, les effets du venin, s'il y en a; & cela est premierement fondé en raison, parce qu'au dire de tous les Medecins, fondez sur l'autorité des meilleurs Docteurs Hypocrate & Galien, il y a trois sortes de maladies qu'ils appellent, trés-aiguës, simplement aiguës & chroniques. Les trés-aiguës emportent leur homme dans trois ou quatre jours, ou dans sept pour le plus tard, ou il guerit; les simplement aiguës l'emportent dans quatorze, ou pour le plus tard dans vingt, & les chroniques l'emportent à la longue. La Peste n'est pas assûrément des Maladies chroniques, ni des Maladies simplement aiguës, mais des trés-aiguës, & la Reyne entr'elles: personne ne lui dénie ce rang: car il est vrai qu'il y a sept sortes de Peste de differente couleur, grise, jaune, bleuë, noire, verte, rouge & blanche; que la grise est fort à craindre; & ne peut durer plus haut de vingt-quatre heures, sans la mort, si l'on n'y remedie; que la jaune cause le vomissement & dure trois jours seulement; que la bleuë dure deux jours, & est aussi fort dangereuse, & porte la frenesie; que la noire dure cinq ou six jours, & au bout d'iceux elle cause la pâleur par tout le corps; & quand la pâleur est une fois sortie, dans deux heures on est mort; & néanmoins jusqu'à ce qu'elle sorte, on est assez gaillard, & l'on mange bien; c'est pourquoi il y faut remedier à bonne heure; que la verte est aussi fort méchante & dure seulement trois ou quatre jours; c'est celle qui fait pleurer & perdre la vûë; que les rouges & blanches sont les moins dangereuses, & en meurent fort peu, si l'on y remedie. Il faut conclure que la peste est des Maladies trés-aiguës: & comment se peut-il donc faire que cette maladie devant paroître dans sept ou huit jours par sa propre force, ne paroisse en ce même tems, ou plûtôt étant irritée par les Remedes; & si elle doit sortir dans ce peu de tems, pourquoi quarante jours pour épreuve? L'on peut répon-

dre qu'on a vû des perſonnes frapées aprés avoir commencé la Quarantaine, dans le vingt, dans le vingt-cinq, dans le vingt-neuf; & je replique, qu'aſſurément ces perſonnes n'étoient pas infectées en leurs corps au commencement de la Quarantaine, & qu'elles ſe ſont infectées dans le cours de la Quarantaine, ou par leſſives, ou par le maniement de quelqu'autre choſe infecte dans la maiſon ou dehors, ou par la communication avec les infects; car il eſt impoſſible que ſi l'on eſt infect veritablement au corps au commencement de la Quarantaine, le venin ne paroiſſe bien-tôt, s'il n'eſt détruit par les remedes; car autrement il faudroit dire que la Peſte n'eſt pas née pour toûjours meurtrir, ſi elle peut, & pour incommoder ſans ceſſe, vîtement & avec violence les ſujets où elle ſe rencontre, comme parlent les Medecins. Secondement, ce que j'ai dit de la Dixaine eſt fondé en verité : car l'experience nous a fait voir qu'on n'a point remarqué des bleſſez aprés la Dixaine, s'ils ſe ſont préſervez de nouveau venin, & qu'ils ayent bien gardé les ordres de la Dixaine. Troiſiémement, ce que j'ai dit de la Dixaine eſt fondé ſur les avantages du bien public : car la Ville ne fait que la quatriéme partie de la dépenſe qu'elle feroit pendant la Quarantaine; & mille maux ſe feroient par la longueur du tems dans la Quarantaine, qui ne ſe font pas dans la Dixaine; les particuliers même ſe trouvent extrémement ſoulagez dans leur eſprit, de ce qu'aprés dix jours, ils ne doivent probablement rien apprehender, & ſont extrémement conſolez de ſçavoir que leurs affaires particulieres ne peuvent être long-tems differées.

CHAPITRE X.

Du Lieu de la Dixaine, & de l'Ordre qu'il y faut tenir.

LE lieu de la Dixaine doit être du côté des Etuves, & non loin de-là, & cette maiſon doit être bâtie, comme l'Infirmerie, à petites chambres, leſquelles étant de bonnes murailles, ou de brique, peuvent être contiguës; mais ſi elles ſont bâties d'ais ſeulement, il eſt trés-expedient qu'elles ſoient ſeparées l'une de l'autre d'un pas ou deux, pour obvier aux accidens qui peuvent arriver, ou par l'infection, ou par le feu. Cette maiſon doit être meublée comme l'Infirmerie, pour éviter l'embarras qu'il y a, & le danger qui s'y trouve quand les particuliers ſont obligez de traîner leurs lits deçà & delà.

Dans cette maiſon il y doit avoir trois départemens, un petit pour loger un Prêtre & deux ou trois hommes, un plus grand pour loger tous ceux qui viendront de l'Infirmerie, & ſeront paſſez par les Etuves, & un trés-grand pour placer tous ceux qui ſortiront de la Ville, & ſeront auſſi paſſez par les Etuves. Ce Prêtre fera en ce lieu de la Quarantaine tout ce qu'il pourra pour empêcher que Dieu n'y ſoit pas offenſé, & ſur tout par la communication des hommes avec les femmes. Il leur dira chaque jour la Sainte Meſſe en un lieu où tous la puiſſent entendre ſans ſe communiquer les uns avec les autres. Les hommes qui ſeront avec lui recevront tous ceux qui viendront des Etuves, mettront les hommes à part, & ſeparément des femmes dans les chambres, ſi ce n'eſt qu'il y eût des familles entieres, capables de remplir une chambre; car pour lors le mari pourroit loger avec ſa femme & enfans, & tiendront rôlle du jour, du nombre des perſonnes, & des numeros qui ſeront ſur les portes des chambres, pour ſçavoir en quel jour elles ont été

été remplies, & en quel jour elles doivent être vuidées, & s'ils ne sçavent écrire, ce sera un emploi digne de la charité du Prêtre qui sera avec eux ; ces hommes ici prendront les vivres qu'on portera de la Ville, & en feront une juste distribution à tous ceux de la Dixaine, de laquelle le Prêtre sera témoin oculaire ; en faisant cette distribution ils verront, si tout le monde se porte bien ; & s'il y en a quelqu'un qui cloche, ils avertiront quant & quant le Medecin de l'Infirmerie, qui viendra visiter le Malade : & s'il le juge à propos, étant dans les prochaines dispositions de la contagion, il le fera conduire à l'Infirmerie par ceux de la hutte, qui quant & quant seront desinfectez avec leur hutte, suivant les ordres du desinfectement, & tous ceux qui auront communiqué avec le blessé ou avec ceux de sa hutte ; c'est pourquoi il faut bien prendre garde que les uns ne se communiquent avec les autres. L'Ecclesiastique même & les hommes qui logent avec lui dans son petit département, peuvent rendre tous leurs services dans la Dixaine, sans se communiquer avec personne. Remarquez ici qu'il ne faut jamais s'étonner quand dans le lieu de la Dixaine plusieurs tombent malades, parce que ce lieu doit être la vraye purgation de toute la Ville. Il sera bon que tous ceux qui auront achevé leur Dixaine, & sortiront pour aller à la Ville ; s'en aillent passer legerement par les Etuves, suivant la portée d'un chacun ; & que les Etuvistes aillent aussi donner un Parfum commun à la chambre ou à la hutte d'où ils seront sortis, aprés l'avoir balayée, à quoi il faut obliger ceux qui sortent de nettoyer leur chambre devant que de sortir;

CHAPITRE IX.

Du Desinfectement des maisons, & de tout ce qui est dedans.

LEs blessez étant dans l'Infirmerie, & les Infects dans la Dixaine, il faut proceder au desinfectement des maisons; pour & cela le Capitaine de la santé, qui doit avoir par ordre toutes les maisons infectées & fermées, ou quelqu'autre pour lui, viendra querir les Parfumeurs qui sont logez dans la seconde & grande sale des Etuves, dont j'ai parlé ci-dessus. Cet homme qui les doit conduire par la Ville, portant une marque d'Officier en ses habits, & un bâton blanc à la main, pour avertir le peuple de se mettre à l'écart, sera suivi de l'Ecrivain; deux Parfumeurs porteront chacun sa poësle sur le col; un menera un cheval pour porter les hardes aux fours, & le linge sale à la lessive; les autres porteront des poësles, de ballais, & les Parfums commun, fort & doux, en trois petits sacs de cuir, afin qu'il n'y ait point de mélange jusqu'à ce qu'il soit besoin. Tous ces gens ici étant arrivez devant la porte de la maison qui doit être desinfectée, celui qui les conduit doit aller querir la clef chez le Dixainer du quartier pour ouvrir la porte; cependant les voisins donnent un peu de bois & du feu, pour allumer devant la porte. S'il y a quelqu'un dedans, il est averti de bien fermer toutes les fenêtres, & boucher tous les trous, d'ouvrir toutes les portes des chambres & des cabinets, tous les coffres, & enfin de ne laisser rien de fermé, & descendre pour conduire les Parfumeurs par toute la maison. Le feu étant donc allumé devant la porte, celui qui doit entrer le premier, prendra sa poësle, la remplira quasi de Parfum commun & brisé, & mettra sur le feu pour le faire un peu fondre, & y fera prendre la flamme du feu avec un bâton qu'il aura à l'autre main, pour remuer ledit Parfum. Ce Parfum étant allumé dans

la poësle, il fera le signe de la Sainte Croix, & entrera pour fricasser cette Megere de peste venuë de l'enfer du peché.

Il prendra garde en entrant & courant la maison, à trois ou quatre choses : à commencer le desinfectement à l'entrée de la porte, traînant la poësle au ras de terre, l'élevant petit à petit sans se hâter, aussi haut qu'il se peut sans verser le Parfum qui est fondu, & faisant toûjours la même chose, donnera le tour aux chambres, haussant & abaissant la Poësle ; à ne la laisser jamais éteindre : c'est pourquoi il doit avoir toûjours un homme qui le suive portant le sac du Parfum commun avec un bâton pour le remuer par tems dans la Poësle ; & c'est une sottise ou ignorance de dire que le venin étouffe la flamme du feu dans ladite poësle : cela ne vient que du peu de soin qu'on a de la conserver, ou de ce qu'il n'y a pas assez de Therebentine grossiere dans la composition du Parfum commun ; à ne laisser aucun coin ni recoin auquel il n'y aille ; & sur tout il doit prendre garde de ne mettre le feu dans la maison, & pour cela, il doit être sobre, & ne pas trop boire de vin : car s'il s'enyvre, il fera assurement desordre, & il ne doit s'approcher des lits, ni des étables où il y a foin ou paille, ni des granges où il y a du fagot feüillé, ni des papiers qu'avec grande precaution. Ayant couru toute la maison, il sortira dehors, laissant la poësle dedans au milieu de la salle basse ou coutroir, pour laisser consommer tout le Parfum qui peut rester dans la poësle.

Aprés une demie-heure que la fumée du Parfum aura purifié l'air le plus infect & aura penetré par tout, l'Ecrivain entrera avec tous les hommes qui attendoient devant la porte, & n'en demeurera qu'un seul dehors pour garder le cheval. La premiere chose qu'ils feront étant entrez, ce sera de tirer toutes les couvertes, coüettes & matelats des lits, & amasser par toute la maison tout le linge sale ; & à mesure que les hommes destinez à cela plieront à grands paquets le tout dans les couvertes ou linceuls, l'Ecrivain tiendra rolle du jour du desinfectement de la maison, & de tout ce qu'on

en aura tiré, afin que rien ne s'écarte ; attachera un billet sur chaque paquet des hardes ou laines, & les fera mettre à la porte. La seconde chose qu'ils doivent faire, c'est de vuider toutes les paillasses, & mettre la paille dans la basse cour, s'il y en a, ou bien à la ruë pour la faire brûler petit à petit avec toute les immondices de la maison, aprés l'avoir bien balayée, & il ne faut pas apprehender que la fumée de ce feu porte aucun dommage : car ce qui sort du feu, ne peut jamais infecter : & la toile desdites paillasses sera mise dans les paquets du linge pour être portée à la lessive. Il ne faut rien toucher aux rideaux & aux tours de lits, car tout cela étant suspendu en l'air, est suffisamment désinfecté par les Parfums.

La troisiéme chose qu'il faut faire, c'est de bien froter les chalits, tables, coffres & autres meubles & utensiles, de bon vinaigre ou de bon vin, & mettre toute la vaisselle dans une chaudiere d'eau boüillante.

La quatriéme, c'est de tirer tout le linge blanc des coffres, & l'étendre sur des barres, ou des cordes ; & si l'on trouve de l'argent, bagues, perles, ou anneaux, il faut mettre le tout dans l'eau boüillante, & l'Ecrivain tiendra fidellement rolle de tout ; & pour empêcher que ceux qui entrent dans les maisons ne dérobent quoi que ce soit au monde, il n'y aura personne qui porte de poche parmi eux ; & il prendra garde qu'ils ne parlent à personne hors la maison : & s'il s'en trouvoit quelqu'un par malheur qui fût larron, il sera tout aussitôt châtié, & pour le moins renvoyé sans salaire.

Pour ce qui est du bled & de la farine, il faut remplir de Parfum le grenier & la fariniere, & bien manier le bled & la farine avec une pelle, & pour une plus grande precaution, l'on peut arroser le bled de vinaigre.

Pour ce qui est du son, il le faut faire brûler avec les pailles & immondices de la maison : je dis qu'il y faut aller avec cette grande precaution, quand la maison a été dans une grande infection, & que les blessez, ou infects ayent couru par tout, & manié tout : car autrement il n'est pas besoin d'y proceder si rigidement.

Cela étant fait, il faut faire entrer ceux qui étoient sortis, durant le désinfectement de la maison, supposé qu'il y eût plusieurs personnes dans la maison, pour les désinfecter dans la sale basse, avec les étuves portatives : ce qu'il faut faire quand il n'y en auroit qu'un seul.

Enfin ils s'informeront de la chambre où quelqu'un sera mort de peste, ou aura été blessé long-tems, & dans cette chambre ou plusieurs, où ils soupçonneront grande infection, ils mettront deux poignées de Parfum rude dans une grande terrine remplie de charbons ardens, sortiront dehors, fermeront la porte, & s'en retourneront aux étuves. Allons voir comme quoi ils seront reçûs là-dedans.

CHAPITRE XII.

Du Désinfectement des Parfumeurs par les Etuves, des Linges par les lessives, & des Lits par les fours.

LEs Parfumeurs sortans des maisons sont censez infects, quoi qu'ils marchent toûjours par les parfums, à raison des diverses rencontres qu'ils peuvent avoir en les désinfectant & manians toutes les choses les plus infectes qui peuvent être en icelles ; c'est pourquoi arrivans aux Etuves, par la conduite de celui qui les étoit allé querir, ils sont arrêtez devant la porte pour être désinfectez auparavant que de communiquer avec leurs compagnons les Etuvistes : ces Parfumeurs donc avec l'Ecrivain ayant baillé avec compte & cartel attaché les hardes ou autres choses qui ne peuvent être mises dans la lessive, aux fourniers ; & tout le linge sale aux buandieres, entrent tous dans l'étuve, l'Etuviste leur donne un Parfum commun avec la poësle, & un peu de vinaigre s'il veut, & quant & quant le même, ou autre Etuviste sort pour parfumer avec le Parfum

commun le cheval qui a porté les hardes, & incontinent aprés ils communiquent & dînent tous ensemble s'ils veulent.

Les Fourniers qui sont logez dans un autre quartier separé des Etuves, & bâti comme une grange, ayans enfermé les paquets dans la grande sale où sont les fours bâtis dehors, & n'ayans que l'entrée dedans, font trois ou quatre choses.

1. Ils chauffent les fours, faisans brûler en chacun trois, quatre, cinq, six fagots, suivant la grandeur des fours.

2 Tout le bois étant bien consumé, ils tirent des fours toutes les cendres vives, & les balayent avec tant de soin, qu'il n'y reste pas une seule bluette de feu; & pour cela ils entrent dedans : car les fours sont si grands, qu'ils y peuvent marcher sans se courber beaucoup.

3. Aprés les avoir bien nettoiez, ils demeurent dedans pour voir s'ils y peuvent souffrir le chaud : que s'ils ne peuvent pas, ils sortent ; & quand ils y peuvent souffrir, ils enfournent tous les paquets sans les developer, si ce n'est qu'ils fussent trop serrez, & ferment les fours avec une porte de fer, pour vingt-quatre heures, & plus s'il n'y a presse.

4. Ils s'en vont aux Etuves comme des infects, & l'Etuviste leur donne un Parfum commun, aprés lequel ils se communiquent avec les autres ; & pour une plus grande precaution, l'Etuviste, sans quitter la poësle, s'en va donner un Parfum par la sale, d'où les fourniers ont tiré les hardes pour les mettre dans les fours.

Les Buandieres qui sont gagées dans un autre quartier encore plus separé des Etuves, & bâti comme une grange, ayans reçû tout le linge sale avec comte, l'Ecrivain retenant le Rolle des pieces qui appartiennent à un chacun, peuvent le laisser dehors, si personne ne peut leur dérober, & si les bujoüers sont remplis ; car autrement elles le doivent enfermer, ou mettre à trêmper.

Aprés cela, pour bien faire avec ordre & sans confusion les lessives, il faut qu'il y ait dans une grande

ſale trois grandes & larges cheminées bien percées ; dans chacune, deux grands bujoüers, ou en chaque coin de cheminée, & une grande chaudiere au milieu. Trois femmes peuvent ſuffire pour faire les leſſives avec ces ſix bujoüers ou petites cuves, une pour les deux qui ſont ſous chaque cheminée, & neuf peuvent ſuffire pour les laver, étendre & faire ſécher, trois pour les deux bujoüers de chaque cheminée.

Ces femmes, pour n'avoir pas beaucoup de peine à faire la difference de ce qui appartient à chacun, & pour ſoulager l'Ecrivain qui en a le Rolle par le menu, doivent mettre, tant que faire ſe peut, tout le linge ſale d'une maiſon dans un ſeul bujoüer, & tout celui d'une autre en un autre, & le faire laver, étendre & ſécher avec le même ordre pour le rendre tout plié: que ſi elles ſont obligées de mettre le linge ſale de deux maiſons dans un bujoüer, elles y doivent mettre quelque marque qui ſepare l'un d'avec l'autre.

Pour faire de bonnes leſſives qui purifient bien le linge, il ne faut pas ſeulement y mettre des cendres, mais parmi les cendres un peu de chaux vive & un peu de ſel, ſuivant que l'infection ſera grande.

Aprés que ces femmes auront mis à tremper tout le linge ſale, elles s'en iront aux Etuves, & l'Etuviſte leur donnera un Parfum commun, & aprés le même Etuviſte ira donner, ſans laiſſer la poëſle, un Parfum par la ſale d'où les femmes auront tiré le linge pour le mettre dans les bujoüers, parce que les femmes, auſſi bien que les fourniers, ſe doivent precautionner, toutes les fois qu'elles ont manié quelque choſe infecte.

Le linge étant déſinfecté par les leſſives, & tout le reſte par des fours, l'Ecrivain reprendra le tout en le verifiant ſur ſon Rolle, & avec les Parfumeurs le remettra au plûtôt dans les mêmes maiſons d'où ils l'auront tiré, en cette ſorte. Les Parfumeurs étans dans les maiſons, étendront tout le linge ſur des barres ou des cordes, & deſempaqueteront les lits, & aprés ils parfumeront le tout avec le Parfum commun, y mêlant un peu du fort ; & il ſera même à propos qu'ils repaſſent avec ce Parfum par toute la maiſon, & ſur tout ſi

l'infection y a été grande, & les Parfumeurs sortiront, fermeront la porte, & remettront la clef entre les mains du Dixainier du quartier : afin qu'il la rende au proprietaire quand il voudra entrer, ce qu'il poutra faire sans danger quand il voudra.

Tout cela étant fait, il n'est pas besoin de blanchir la maison avec de la chaux ; car ce n'est que plâterie, & enfermer l'infection dans un trou, qui en doit sortir infailliblement, quand la chaux tombera avec le tems.

Ce que je conseille, aprés que les Parfumeurs auront remis dans la maison tout ce qu'ils en avoient tiré, & qu'ils auront baillé le dernier Parfum, de faire un jour aprés que ledit Parfum sera évaporé, ce que les Parfumeurs devroient faire s'ils le pouvoient commodement, passer un Parfum doux par toute la maison ; ou faire brûler des bois aromatiques par les Chambres, du farment sec, genevrier, laurier, romarin, lavande, &c.

Auparavant que de finir ce chapitre, qui doit faire la clôture du désinfectement des personnes & des maisons, j'ay à donner deux avertissemens, l'un pour la Ville, & l'autre pour les Etuves.

Pour le premier, il faut sçavoir, que si le lieu de la dixaine étoit si rempli qu'il n'en pût plus recevoir, & que d'autre part la maladie pressât, il faudroit reduire tout l'ordre du desinfectement dans chaque maison ; il faudroit renvoyer toûjours les Malades à l'Infirmerie, faire sortir les infects de la maison, cependant qu'on la desinfectera ; s'il y avoit un four dedans la maison, y mettre les licts les plus infects dedans, ou bien parfumer tout avec grand soin, envoyer le linge sale aux femmes destinées pour faire les lessives des infects, ou bien le mettre à tremper dans la maison, dans un quartier separé ; & aprés cela désinfecter toutes les personnes avec de petites Etuves portatives (qui ne sont que des cercles attachez, comme j'ay dit au Chapitre X. & qu'on couvre dans les maisons avec des linceuls & des couvertes) desquelles on pourroit aprés en exposer une pour faire la lessive en la façon

que

que j'ay dit cy-dessus, en lui baillant tout ce qu'elle auroit besoin, jusques à l'eau pour la laver, si cela se rencontroit dans la Ville.

Pour le second, il faut sçavoir que si quelqu'un tomboit malade parmi les Etuvistes, Parfumeurs, Fourniers, ou Buandieres, il faudroit à même tems les separer, s'il avoit la peste, l'envoyer à l'Infirmerie, & desinfecter avec soin tout ce quartier, suivant les ordres precedens.

Voilà tout ce que j'ay à dire pour les desinfectement des personnes & des maisons. Pour les remedes preservatifs & curatifs dont je dois parler és deux chapitres suivans, il semble que je devrois laisser cette matiere aux Medecins, qui ayans la connoissance des constitutions, de la force des remedes, & du tems de leur application, un chacun s'acquitteroit plus dignement que moi de cette distribution; & je dis que cela est vray, si je ne travaillois que pour ceux qui ont dequoy, & peuvent toûjours avoir le Medecin, ou Apoticaire ou Chirurgien bien entendu; mais je travaille pour ceux qui quelquefois n'ont, ni ne peuvent avoir l'un ni lautre: j'en dois à tous, & j'en veux bailler à tous, tout autant que l'experience, ou la Conference m'en auront donné.

CHAPITRE XIII.

Des Remedes particuliers preservatifs de la Peste

POur bien profiter & faire bon usage des Remedes dont je dois parler avec ordre en ce chapitre, il faut sçavoir qu'il est question icy de conserver tout à fait l'homme, & qu'il ne suffit pas d'empêcher que le venin entre dans l'interieur: il faut faire tout ce qu'on peut pour empêcher qu'il ne s'attache à l'exterieur; il faut même le chasser loin des habits; &

s'il entre dans l'interieur, on s'attache à l'exterieur du corps, ou aux habits, ou qu'on en doute, il faut que chacun sçache se purifier dans sa maison, sans aller plus loin.

Voici donc comme je voudrois qu'une personne se preservât de la peste, se trouvant dans une Ville affligée, sans s'embarrasser dans cette grande diversité de remedes, que divers Medecins proposent, & qui ne peuvent quasi jamais être reduits en pratique.

I.

Elle doit tenir sa conscience nette de tout peché mortel, par le Sacrement de Confession, & par des actes reïterez & frequens de la vertu de contrition; ensuite elle doit s'offrir continuellement à Dieu en Sacrifice pour ses pechez, protestant devant sa Majesté infinie & adorable, qu'elle merite de mourir de cent mille pestes! que s'il le veut, elle le veut, & qu'elle ne desire en cela, si ce n'est que ce soit un effet de la misericorde. De cet état heureux viendra une joie, & un repos à l'ame & à l'esprit, qui chassera toute tristesse, & toute sorte de crainte de mal, qui sont si contraires à la santé en tems de contagion.

II.

Elle doit se faire purger & éventer la veine, suivant l'avis de son Medecin ordinaire, comme elle doit faire chaque fois qu'elle doutera d'être infecte, & ce doit être le seul emploi de tous les Medecins & Chirurgiens, qui ne sont exposez ni à la Ville ni à l'infirmerie pour visiter les malades. Que si elle ne peut consulter son Medecin, le grand remede est d'être fort sobre, manger de tout ce qu'elle trouvera bon, & suivant son appetit, mais peu pour ne charger l'estomach; & ne sortir jamais de la maison sans avoir pris quelque chose, comme une noix confite, un peu d'écorce de citron, ou d'orange, ou de limone, un peu de vieux fromage, ou un jaune d'œuf frais, ou un peu de beure frais avec du pain; & aprés l'une ou l'autre de ces choses, un peu de bon vin. Si elle se trouve dans de grandes infections, elle peut si elle a dequoy, user une ou deux fois la semaine de theriaque ou de confection d'alkés-

mes, ou de jacinte, ou d'opiate Salomonis, ou des pillules de Rufus, qu'on compose en prenant deux dragmes d'excellent aloés, demie dragme de myrrhe, demie dragme d'ammoniac, & demie dragme de saffran qu'on incorpore avec de bon vin pour en faire cinq ou six pillules, & en prendre quatre un matin, & le reste un autre jour de la même semaine, deux heures avant le repas.

Ou de l'opiate de feu Monsieur de Ribeyron Prestre, surnommé le Pere Hermite, contre toute sorte de venin, & que je lui ay veu faire de cette façon. Il prit & mit en poudre des racines de jentiane, imperatrice & bistorte, deux onces & demie, autant de l'une que de l'autre, de racine de tormentille, trois onces, de jonc odorat, trois once, d'aristologie longue & ronde, une once & demie, autant de l'une que de l'autre; des semences de cubebe, de genevre, & graine de laurier, une once & demie, autant de l'une que de l'autre; du semen contre, une once, de pœnie, une once; de bolus d'Armenie & terre salée, ou pierre de Malthe, une once & demie, autant de l'une que de l'autre; de myrrhe, trois onces, d'aloés, trois onces, de trochisques de vipere, trois onces, & de corne de cerf & de dent de cheval marin, sept onces, autant de l'un que de l'autre. Toutes ces poudres meslées dans une bassine, il prit un grand pot de terre bien vernissé, le remplit de bon vin blanc, y mit assez grande quantité de fleurs de romarin, ferma bien le pot, & le mit sur le feu, & aprés qu'il eut bien bouilli, il le coula & pressa le romarin dans ce vin blanc; il y mit de bon miel assez grande quantité, qu'il fit bouillir jusques à la consistance de sirop, & aprés il versa petit à petit de ce sirop dans la bassine des poudres, les incorporant en les remüant avec l'espatule; & voila l'opiate épaisse comme les autres.

Si cette personne est pauvre, ou incommodée, prendra le matin un peu d'eau de vie, ou un peu de vin, avec un peu d'huile d'olive, un peu de jambon avec le vinaigre, ou des ails, avec du pain, ou deux noix confites, deux figues, quelques feüilles de ruë, avec deux ou trois grains de sel, le tout pilé ensemble pour

les manger, & toûjours aprés un peu de bon vin. Il est fort bon pour les pauvres gens de mâcher ou manger le matin en entrant dans leurs jardins, des feuilles de vinette ou pimpinelle, & pour tenir le ventre libre, manger avant dîner des prunes ou pommes bien cuites.

III.

Ladite personne qui veut se bien preserver de la peste, doit auparavant que de sortir de la maison, froter ses mains, ses oreilles dedans & tout autour, ses temples, & ses narines avec de bon vinaigre, auquel elle peut faire dissoudre un peu de theriaque pour le rendre meilleur, ou y faire tremper une poignée de menthe, une poignée de romarin, une poignée d'absinthe, un peu de rüe, cannelle, & cloux de gerofle; & pour renouveller, elle peut porter une éponge trempée dans ce vinaigre, dans une boëte. Elle peut porter de bonne theriaque dans un petit pot, pour la fleurer, ou en mettre és narines, & en froter le pouls; & pour la bouche, elle y doit porter un clou de gerofle, ou un muscardin, ou un peu d'angelique de Bohéme, ou un peu de carline, ou un peu d'imperatoire, pour fermer tout-à-fait les avenuës au venin. Ce n'est pas assez, elle doit éviter la communication, ne toucher personne, se retirer des halenées quand elle doutera de quelque chose, & ne visiter pas les malades; elle ne doit pas faire des excés en travaillant ou mangeant; & si elle est mariée, je la prie de suivre le conseil de S. Paul, qui dit que ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avoient pas.

IV.

Si aprés toutes ces precautions, cette personne doute d'être infecte par la communication qu'elle croit avoir euë avec quelque infect, elle se doit desinfecter dans sa maison avec toute sa famille si elle en a, en la même façon que nos Etuvistes desinfectent les infects, & suivant l'ordre qu'ils tiennent, & que j'ay marqué au Chapitre neuviéme. C'est pourquoy tout chef de famille doit avoir en tems de contagion des Etuves dressées en sa maison, pour se parfumer dans le besoin avec les Parfums qu'il doit tenir prêts, s'il a dequoy les faire, ou que la Ville luy doit bailler s'il est pauvre;

& la Ville ne perd asseurément rien en faisant cette charité. Pour moy quand je suis en quelque part, & que j'apprehende d'être infect (comme il m'est arrivé souvent) je tiens une petite Etuve dressée au bout de mon lict, & une claye sur deux treteaux au fonds: je me dépoüille, jette toutes mes hardes sur la claye, & entre dans l'Etuve. Mon homme me baille les Parfums qui me sont propres: je me mets dans le lict, il parfume mes hardes avec le Parfum commun dans une poësle, & aprés avoir fait pour moy, il fait pour soy, & s'en va dormir en paix; & si nous nous trouvons chargez ou pesans, nous avons reçours à Messieurs les Medecins, qui ne sont pas exposez, qui nous servent avec grande affection & charité; reconnoissant le bien que je leur fais, en leur baillant une plus grande pratique, que n'ont ceux qui sont exposez; si on suit mes ordres trés-avantageux pour le bien, & du general, & du particulier.

CHAPITRE XIV.

Des Remedes Curatifs de la Peste.

SI je pouvois réduire tous les blessez dans l'Infirmerie, ou dans les huttes au tour, ou dans le quartier separé de l'Infirmerie qui y doit étre bâti pour les Riches blessez, que je souffre avec impatience dans la Ville & à la Campagne, espars deçà & delà: parce que c'est le moyen de mettre le feu de la Peste par tout, je ne parlerois point du tout de ces remedes: je sçai que les Medecins & Chirurgiens leur en fourniroient assez là-dedans; mais parce que je ne puis pas le faire, & que sans ce Chapitre quelque chose manqueroit à mon dessein; j'en diray premierement ce que j'en ay appris de Messieurs les Medecins & Chirurgiens; & en second lieu ce qui m'en semble: puisque la Medecine, qui est fondée en raison me permet de raisonner.

La premiere chose qu'on doit faire pour guerir celui qui se trouve blessé de Peste, c'est que connoissant en lui quelque signe de ce mal, comme douleur de tête, séchéresse de langue, vomissement, foiblesse, défaillance, inquiétude, assoupissement, réverie, regard furieux, palpitation de cœur, ou menace de douleurs en quelque émonctoire; tout à l'instant lui faut donner un lavement.

La seconde chose qu'il faut faire, c'est de lui donner une potion cordiale, par laquelle il faut même commencer, si la personne se trouvoit foible, une dragme de bonne theriaque avec l'eau d'angelique, ou avec l'eau d'ulmaria, ou de scabieuse, ou de bourache, ou avec l'eau destilée des noix vertes, ou avec quelqu'autre eau cordiale; ou une dragme de poudre d'angelique, ou une dragme de bayes de laurier mises en poudre, l'ecorce noire en ayant été plûtôt ôtée, avec l'une ou l'autre des susdites eaux; ou une dragme de l'opiate de notre Pere Hermite, ou la dose necessaire; quelque confection, ou six grains en poudre de bon antimoine preparé avec un jaune d'œuf, si la personne est de robuste complexion, ou bien quatre si elle est foible; & pour ce qui est des potions susdites, il ne faut pas les épargner: il faut bailler la doze plus grande aux plus robustes, & à ceux qui ont des marques d'un plus grand venin, & il les faut reïterer de huit en huit heures, tantôt d'une, tantôt d'autre, suivant le complexion du blessé.

La troisiéme chose qu'il faut faire, c'est de regarder si aucune enflure, pustule, bosse ou douleur paroît en quelque partie que ce soit; pour y appliquer les ventouses, & faire attraction; & quand rien ne paroîtroit, le venin interieur, se découvrant par d'autres signes, il est expedient d'appliquer les ventouses au derriere des deux oreilles, aux deux aisseles, aux aînes; & tandis qu'elles feront leur attriction, il faut ouvrir la veine, si la force du blessé le peut souffrir: car je croy que les Chirurgiens doivent bien prendre garde à ce qu'ils font quand ils saignent les blessez, de n'abbatre point les forces qui sont si necessaires en ce rencontre; toutefois si la saignée est necessaire, il faut garder cet ordre.

Si l'enflure, pustule, bosse & douleur est au col, ou

plus haut, il faut ouvrir la veine cephalique du bras.

Si elle est entre le col & les aînes, il faut ouvrir la basilique.

Si elle est aux aînes, ou plus bas, il faut choisir la saphene interieure vers le talon ; si elle est haut & bas ensemble, il faut ouvrir ladite saphene.

Si elle est seulement d'un côté, il faut choisir la veine de ce même côté.

S'il y en a aux deux côtez, il faut faire la saignée du côté droit seulement.

S'il n'y a aucune douleur, ni bosse, ni pustule, ni autre enflure, alors vous pouvez seurement saigner de deux veines saphenes, c'est à sçavoir de celle qui est au talon droit, & de celle qui est au gauche.

Incontinent aprés la saignée, il faut donner au malade une petite potion cordiale de theriaque, confection, ou opiate, avec de l'eau rose, ou avec du vin, ou de l'eau de chardon benit, d'agradelle, vervene, endive, chicorée ou autres des susdites, & ne faut jamais passer ni jour ni nuit qu'on ne baille au malade quelque petite potion. Et si quelqu'un me dit que la Ville ne sçauroit suffire à tant de dépenses, je réponds que si les personnes riches, soit hommes, soit femmes, qui font profession de devotion, n'épuisent leurs forces, en faisant souvent des aumônes, plûtôt par inclination que par charité, à des personnes qui sont quelquefois plus riches que ceux qui leur donnent ; les Magistrats pourroient faire une quête qui suffiroit bien à tout cela, & nous verrions les pauvres malades mieux servis dans les Infirmeries & dans les Hôpitaux, qu'ils ne sont pas.

Si les ventouses ne peuvent être appliquées aux parties susdites, il y faut appliquer de l'onguent Diapalma qui attirera fort.

Quatriémement, pour faire meurir les bosses ou pestes qui paroissent longues en forme de fuseau, il y faut appliquer l'onguent Diachilum, pardessus lequel emplâtre je voudrois toûjours qu'on appliquât un petit sac de mauves avec des agradelles cuites, & plûtôt pressées pour en tirer l'eau, & bien chaude, pour dilater les pores autour de la bosse, & faire sortir le venin par

transpiration ; ou un cataplasme, soit d'un oignon cuit avec une racine de lis blanc, puis pilé avec du levain & graisses de pourceau, ou beurre ; ou un cataplasme fait avec du levain, de l'huile d'olive & du sel ; ou avec de la farine de froment, de l'huile d'olive, & du saffran, & le tout cuit avec de l'eau commune jusques à la consistance d'onguent, ou l'emplâtre que font les Experts, en prenant un gros oignon, lequel ils fendent, jettent le cœur du milieu, & remplissent cette capacité de bonne theriaque ; puis joignent les pieces & les lient diligemment avec du fil, & font fort cuire cela sur les cendres bien chaudes ; & quand l'oignon est bien cuit, ils le pilent fort avec la theriaque, & l'appliquent ; ou l'emplâtre que font quelques autres avec des figues pilées & incorporées avec le miel : car tous ces emplâtres sont excellens pour faire meurir, & peuvent servir sans le Diachilum, & sur tout si on y mesle un peu de theriaque.

Cinquiémement, quand la matiere sera prête, ou à peu prés, il faut percer la bosse à pleine lancette, ou avec un fer chaud ; ou avec un cautere ; que si la bosse demeuroit dure aprés les susdits emplâtres, il faudroit la scarifier & y appliquer les ventouses.

Comme la bosse est percée, il la faut tenir ouverte pour la bien faire suppurer, y mettant toûjours un emplâtre de Diachilum, ou de Basilicum ; & pour la tenir bien nette, il la faut joindre avec du suc d'appium ; du miel, & un peu de theriaque mêlez ensemble. Aprés que la bosse aura bien suppuré, il faudra desfécher avec les communs remedes consolidatifs & déficatifs.

S'il arrive qu'il se presente des antrax ou carboncles pestilens, il y faut d'abord appliquer un jaune d'œuf avec du sel, & un peu de suye de cheminée, ou de bonne theriaque avec du jus ou suc de scabieuse, renouvellant ces emplâtres soir & matin, ou quelqu'un des emplâtres susdits, mettant toûjours autour des emplâtres des drapeaux trempez en vinaigre, huile rosat & bole armene mêlez ensemble. Aprés cela il les faut scarifier, soit meurs ou non, & y appliquer les ventouses, puis on y mettra l'emplâtre d'arnoglosse de Guidon ; & pour faire

faire tomber l'escarre, il y faut mettre du Basilicum avec du beure, laquelle étant tombée, on doit traiter le carboncle à la maniere des autres ulceres.

Si le Malade est dur du ventre, il lui faut faire prendre une medecine de rhubarbe, d'une dragme, ou d'une dragme & demie ; & s'il ne pouvoit supporter la medecine ; il lui faudroit bailler un clystere ; & si on n'en pouvoit avoir commodement, il faudroit faire une forme de suppositum en cette sorte. Prens un jaune d'œuf avec un peu d'huile d'olive, & un peu de sel bien broyé, & le tout battu ensemble, mets-le au bout d'un linge bien delié : lie-le avec du filet, & coupe le reste du linge ; cela viendra à la grosseur d'une petite noix, qu'il faudra que le patient prenne par le fondement, & tout aussi-tôt luy lâchera le ventre.

Si le malade a flux de ventre, pour l'arrêter il faut prendre un plein verre d'au de laituës distilées, & luy faire boire.

Si le malade avoit de grands vomissemens, il faudroit avoir deux onces de violettes distilées, le jus de deux oranges ou citrons, & de la poudre d'Angelique autant qu'il en pourroit demeurer sur un sol, & ayant fait un boüillon avec du mouton, mettre le tout dans un pot, & luy faire boire aprés qu'il aura bien boüilly ; & le vomissement cessera.

Aprés tout cela, je n'ay rien à dire pour la conservation des hommes en temps de contagion ; si ce n'est que les sueurs étant excellentes pour la guerison des malades, il me semble que les Etuves dont nous nous servons pour désinfecter, ne seroient pas mauvaises dans l'Infirmerie, pour ceux qui étans munis de potions cordiales, les pouroient souffrir, pour y bien suer au commencement qu'ils se trouvent frappez du mal.

Parlons de la Peste des Animaux.

SECONDE PARTIE DES SECRETS CURATIFS & Preservatifs contre la Peste des Animaux.

AVERTISSEMENT.

POur bien profiter des Remedes curatifs & preservatifs que je vous donne contre la peste des Animaux, il faut sçavoir qu'elle est une punition du peché, que Dieu punit, non-seulement en l'homme qui le commet, mais encore és Animaux (qui sont destinez, ou à la nourriture ou au service de l'homme) comme l'Ecriture sainte nous l'enseigne en l'Exode Chapitre 9. v. 3. où Dieu menace Pharaon, par la bouche de Moïse, de punir son peché, par une grande peste qui devoit ravager ses troupeaux de bœufs & de brebis, & faire mourir ses chevaux, ses asnes & ses chamaux; & certes il est bien raisonnable que l'homme qui manque au service qu'il doit à son Dieu, soit privé du service que luy doivent les animaux, que Dieu a créez pour cela, & pour l'obliger de se tenir à son devoir. Tellement que le premier remede curatif & preservatif contre la peste des animaux, est que leurs maîtres s'étudient à bien servir Dieu, & il conservera les animaux qu'il a destinez à son service.

Aprés cela il faut sçavoir que la peste des animaux se communique aux hommes, qui souvent sont frappez de bubons & charbons, pour ne s'être precautionnez en les pansant, ou pour les avoir écorchez auparavant que de les jetter à la voirie, ou les ensevelir; c'est pourquoy il faut que ceux qui s'approchent des ani-

maux qui ſont frappez de peſte ou infects, ſe muniſſent des remedes preſervatifs que j'ay deduits cy-deſſus au chap. 13. de la premiere partie, auſſi bien que s'ils avoient à converſer avec des hommes peſtiferez ou infects ; & pour ce qui eſt des remedes curatifs des animaux qui ſont actuellement frappez, & des remedes preſervatifs de ceux qui ſont infects ; je vous les deduiray avec ordre dans les trois chapitres ſuivans.

CHAPITRE I.

Des Remedes Curatifs contre la peſte des Animaux.

LA peſte étant reconnuë dans un Troupeau, de quelle ſorte d'animaux que ce ſoit, il faut d'abord ſeparer ceux qui ſont bleſſez d'avec ceux qui ne le ſont pas, & qui demeurent infects. La ſeparation étant faite, il faut donner des remedes interieurs & exterieurs aux uns & aux autres.

Pour le remede interieur qu'il faut bailler à ceux qui ſont frappez, il faut prendre une piece d'Antimoine, la faire tremper dans du vin, & en donner au plûtôt au bleſſé un verre ou deux. Le lendemain il lui faut donner une once de theriaque composée pour le bétail, une dragme de ſaffran, deux ou trois jaunes d'œufs, une once de poivre concaſſé, & un peu de ſel, le tout détrempé dans le vin, auparavant qu'il n'ait mangé autre choſe, pour le moins d'une heure ; aprés quoi il ne doit rien manger d'une autre heure.

Pour fortifier l'animal bleſſé pendant ſa maladie, il lui faudra donner une once de ſoufre jaune & non verdâtre avec demie once de ſel, le tout bien pulveriſé & mêlé avec du ſon ou de l'avoine, ou avec du vin.

Si l'animal a des boſſes, tumeurs, ou bubons, il faut le cauteriſer avec un fer chaud à la ſuperficie de la peau, dés qu'elles paroîtront, pour donner ouverture au venin, afin qu'il s'exhale. Ceux qui ne voudront appliquer un fer chaud, pourront uſer de pierre de cau-

tere, qu'ils composeront avec du savon & de la chaux vive, du sel, du poivre & de la suye de cheminée, le tout bien pétri ensemble; & de cette masse ou poudre en mettront aux tumeurs, aprés avoir scarifié la peau, jusques á ce qu'il en sorte quelque goute de sang.

Pour faire meurir la tumeur, bosse ou bubon, il faut user de l'un ou de l'autre des cataplasmes, ou emplâtres suivans, qu'il faut changer deux fois le jour.

CATAPLASME.
I.

Prenez un oignon, faites le cuire sous la braise, & aprés pilez-le: mêlez-y le poids de trois écus de bonne theriaque du bétail, & appliquez-le

CATAPLASME.
II.

Prenez une poignée d'ozeille, faites-la cuire dans un papier sous la cendre chaude; pilez de petites limaces qui sont toutes blanches, qu'on trouve en quantité parmi les orties ou autres plantes, ou bien d'autres grands limaçons, avec la coque, ou sans coque; mettez-y deux jaunes d'œufs, suivant la quantité que vous en voudrez faire: mettez-y un peu de farine d'orge ou de seigle, & mêlez bien le tout ensemble.

CATAPLASME.
III.

Prenez des racines de mauves blanches, faites-les boüillir, ou quantité de feüilles de mauves communes pilées; faites cuire une bulbe de lys sous la braize; ayez un peu de miel, quelques jaunes d'œufs, un peu de levain & du sel: quand tout sera pilé à part & mêlé, vous le ferez boüillir durant un quart d'heure, & en userez commedessus.

Quand la tumeur est bien meure, il la faut bien faire fluer, & si elle n'a assez d'ouverture, il la faut ouvrir avec une lancete; & pour l'evacuation il faut l'oindre avec de l'onguent, avec une once d'huile rosat, ou de bonne huile d'olive, un jaune d'œuf, & demie-once de therebentine.

Si l'animal a des charbons, il faut d'abord qu'ils pa-

roiſſent les cauteriſer avec un fer chaud, ou bien avec la pierre de côſtique, comme les boſſes, tumeurs ou bubons : il faut mettre tout autour deſdits charbons du defenſif fait avec du vinaigre, eau roſe & du bol, le renouvellant ſoir & matin. Quand l'eſcarre ſera fait, & que le charbon ſera mort, il faudra faire tomber ledit eſcarre avec du beure ou de la graiſſe de pourceau, avec laquelle vous pourrez mêler un jaune d'œuf.

Pour mondifier l'ulcere, il faut l'oindre avec de l'onguent appie, ou baſilicum ; & ceux qui ne pourront avoir ni l'un ni l'autre, prendront de l'huile d'olive & du vin, autant de l'un que de l'autre, la quantité qu'ils voudront : ils les feront boüillir juſques à ce que tout le vin ſoit exhalé ; ce qu'ils pourront connoître, lors que l'huile ne menera plus de bruit : ils mettront dans cette huile tout autant de cire neuve qu'il ſera beſoin pour le réduire à la conſiſtance d'onguent.

Ou bien ils prendront des feüilles de chou telle quantité qu'il leur plaira : il les pileront, & en tireront le jus qu'ils feront boüillir avec autant d'huile d'olive pour le faire évaporer : ils ajoûteront aprés à cette huile un peu de therebentine, & un jaune d'œuf, & en uſeront trés-utilement comme des autres onguens. Si aprés tous les ſuſdits remedes ils viennent à mourir, il les faut enſevelir avec la peau.

CHAPITRE II.

Des Remedes preſervatifs contre la peſte des Animaux.

LEs animaux infects ayans été ſeparez des bleſſez, doivent recevoir des remedes interieurs & exterieurs pour être preſervez de la peſte.

Pour les remedes exterieurs, il faut premierement laver tout le bétail infect hors l'étable avec du vinaigre ou bon vin, dans lequel l'on aura fait boüillir de

la ruë, graine de genevrier, & du sel une heure durant; l'on y trempera une éponge & frottera les infects. Secondement l'on attachera à chacun au col un tuyau de plume avec de l'argent vif dedans. En même tems il faut nettoyer & bien desinfecter les étables, & pour cela il faut faire brûler dedans ou dehors l'étable toute la paille, foin, ou fumier qui peut être brûlé. Il faut bien faire laver les crêches & mangeoires avec du vinaigre & du sel, il faut parfumer l'étable avec le parfum commun des maisons, dont nous avons parlé cy-dessus au chapitre troisiéme de la premiere partie, ou avec de la poix raisine, soufre & encens pulverisé & jetté dans un réchaud plein de braise, ou avec de bon vinaigre & du sel, qu'on peut jetter dans une poësle toute rouge la sortant du feu, & se promenant par tout l'étable plusieurs fois.

Pour les remedes interieurs, il faut premierement donner à chacun une poignée de graine de genevre, une once de soufre jaune, & non verdâtre, une noix muscade avec un peu de sel, le tout mis en poudre & detrempé avec du vin & du vinaigre, autant de l'un que de l'autre, ou mêlé avec du son & de l'avoine, pour leur faire prendre deux heures avant qu'ils n'ayent mangé autre chose, & il ne faut permettre qu'ils mangent de deux heures aprés.

Secondement, il faut bailler le lendemain à chacun une once de theriaque composée pour le bétail, une dragme de saffran, deux ou trois jaunes d'œufs, une once de poivre concassé, & un peu de sel, le tout détrempé dans le vin, ou mêlé avec du son ou de l'avoine pour leur faire reprendre deux heures auparavant que d'avoir mangé autres choses: aprés quoy ils ne doivent rien manger de deux heures.

Troisiémement, durant tout le tems de la peste, il faut avoir un grand soin de faire abbrever les animaux de bonnes eaux qui ne soient pas croupissantes ni corrompuës par le lin ou chanvre qu'on met tremper en divers endroits; & si le tems est accompagné d'une grande séchéresse, il les faut conduire à l'abbrevoir plus souvent qu'on ne les y mene pour l'ordinaire: il

ne faut non plus les laisser paître la nuit, ni le matin, que le Soleil n'ait emporté la rosée.

CHAPITRE III.

Des Remedes contre la Galle des Brebis, qui est une contagion.

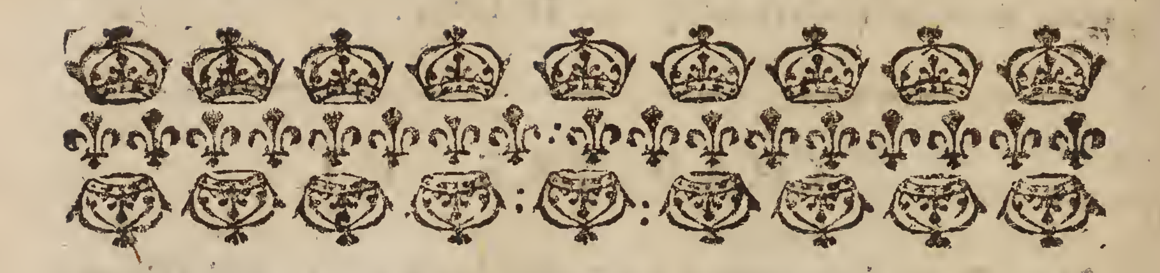
POUR la galle qui emporte quelquefois les troupeaux entiers de brebis, servez-vous de l'un ou de l'autre des remedes suivans.

Pour le premier remede, il faut choisir la brebis qui sera la plus galeuse dans le troupeau, pour la mettre toute vive dans un four bien chaud, qu'on aura nettoyé avec un balay : elle mourra dans ce four, & y sera reduite en cendres ; de ces cendres l'on en donnera deux cueillerées à chacune avec du vin, & elles s'en trouveront bien.

Pour le second remede, il faut avoir des serpens les plus gros, les plus venimeux sont les meilleurs : il les faut faire sécher dans le four, pour les réduire en cendres ; de ces cendres l'on en donnera trois dragmes, ou le poids de trois écus à chacune, avec un peu de sel & un peu de soufre, & se porteront bien.

AVERTISSEMENT.

Pour l'accomplissement de toutes les compositions & remedes que je vous communique par ce Livre, je vous prie d'ajoûter à chaque chose un peu d'eau benîte, faisant la composition pour protester à Dieu que toutes les compositions & tous les remedes ne servent de rien sans sa benediction, qui est un simple propre à guerir toute sorte de maux.



BRIEVE APOLOGIE *pour la défense de ce Livre, contre ceux qui le voudroient choquer.*

L'On m'a dit que plusieurs personnes dignes de foi, & qui ne voudroient mentir pour quoi que ce soit au monde, ont assûré depuis la mort de feu Maître Loüis Ribeiron Prêtre, surnommé l'Hermite, qu'ils avoient ses vrais secrets contre la peste, & que je ne les avois pas. Je ne les blâme point d'avoir fait cette avance, au contraire je les loüe, parce que je crois qu'étans gens de bien, comme ils le sont, ils ont parlé suivant leur connoissance, & qu'ils n'ont pas agi en cela par envie, mais par un motif de charité, & par un zele du bien public, qu'ils ont desiré de conserver à l'avenir, en empêchant que je ne fusse employé dans les occasions à cet exercice si charitable, passant dans leur esprit pour une personne incapable de la conduite du désinfectement. Je les en remercierois de tout mon cœur, si ce qu'ils ont mis en avant étoit veritable; parce que ce bruit qu'ils ont voulu semer par toute la Ville de Toulouse, étant venu à mes oreilles, m'auroit empêché de m'exposer follement, & d'abuser le public; & en cela je leur serois redevable de mon honneur & de ma vie. Mais aussi, puisque je suis assûré du contraire, je les prie bien fort d'avoir pour agréable, que me trouvant animé pour eux de la même charité qu'ils ont eüe pour moi; & porté du même zele qu'ils ont eu pour le bien public, je les désabuse pour cette fois, & qu'en les désabusant, je donne à ce livre si ne-

cessaire

ceſſaire au public ; le juſte paſſeport dont il a beſoin pour paſſer avec credit & autorité, au travers de toutes les peſtes du monde, ſans apprehenſion que d'un ſeul Dieu qui le peut rendre inutile en punition des pechez. Ce que je ferai en montrant avec évidence, & en peu de mots, par des raiſons convaincantes, que c'eſt moi ſeul qui ai l'experience des ſecrets dont eſt queſtion, & que par conſequent il n'appartient qu'à moi ſeul de les communiquer au public, puiſque l'experience eſt plus neceſſaire en ceci que la ſcience ſans la blâmer; ce que j'ai fait de toute laffection de mon ame, pour empêcher que dans les occaſions il ne ſoit trompé par des gens intereſſez & ſans experience, qui pourroient s'ingerer en cet exercice, par credit & ſupport, ſuivant le train dans lequel nous voyons le monde, ou afin que s'ils venoient à s'expoſer, ils ayent dequoi ſe bien acquitter de leur entrepriſe.

La premiere raiſon pour faire voir que j'ai leſdits ſecrets, eſt qu'au lieu que ledit feu Ribeyron Prêtre fut ſollicité par pluſieurs de leur donner des ſecrets, ce fut lui-même qui de ſon mouvement, me fit quitter l'Hôpital de Saint Jacques, & me declara les inclinations naturelles & ſurnaturelles qu'il avoit pour me laiſſer ſon ſucceſſeur dans l'ordre du déſinfectement, m'aſſurant qu'il n'avoit jamais eu le mouvement de donner ſes ſecrets à pas un de tous ceux qui lui avoient temoigné les vouloir : d'où nous pouvons conclure, que me les ayant donnez à loiſir, je les ai auſſi parfaitement que je les puis ſouhaiter, mieux que tous ceux qui les ont eus par ſollicitation ſur la fin de ſes jours, ſi pourtant il y en a qui les ayent : de quoi je doute fort, ſçachant bien qu'il n'avoit jamais écrit la moitié de tout ce qui eſt neceſſaire pour cela, & que ſur la fin de ſa vie, il n'y pouvoit ſerieuſement ſonger ;) puis qu'il eſt vrai que nous faiſons mieux ce à quoi nous nous trouvons portez par un mouvement interieur, & ſur tout s'il y a de la grace, que ce à quoi nous ſommes obligez, par les importunes perſuaſions de quelqu'un.

H.

La seconde raison est que Messieurs les Capitouls de Toulouse de l'année mille six cens quarante-quatre, obligerent avec raison ledit feu Ribeyron Prêtre, d'enseigner ses secrets avant son départ pour Paris, où il vouloit aller, pour s'assurer de la rente que le Roy luy avoit donnée sur l'Evêché d'Alby, pour les services qu'il avoit rendus à Sa Majesté & au Public : ce qu'il fit en me donnant par écrit tout ce qui étoit necessaire, & me faisant faire toutes les compositions en sa presence. Il me presenta tôt aprés ausdits Sieurs Capitouls dans le Consistoire, & me recommanda à eux comme son vrai successeur, de quoy lesdits Sieurs Capitouls furent contens & satisfaits, & m'accepterent en cas de besoin, comme il l'ont declaré depuis la mort dudit feu Ribeyron Prêtre, par un certificat signé par eux, & que j'ay devers moy. D'où nous devons conclure, que j'ay les vrais secrets, ou que ledit feu Ribeyron Prêtre étoit fourbe, trompeur & ingrat à la Ville de Toulouse, qui lui donnoit deux cens écus de rente annuelle, non-seulement pour les services passez, mais encore pour l'esperance qu'elle avoit d'être assistée à l'avenir dans l'occasion, par la communication de ses secrets, (ce qui ne se peut dire) & je suis bien-aise qu'en desabusant le monde, je conserve par un heureux reucontre, l'honneur de ce bienfacteur qui demeureroit terni par le discours de ceux qui me feroient passer pour ignorant en cette matiere, si je ne me défendois, & par la science & par l'experience.

La troisiéme raison est, qu'en l'absence dudit Reibeyron Prêtre, la peste ayant paru dans Toulouse & dehors à Roqueseriere, je procedai par l'ordre des susdits Capitouls, au desinfectement des personnes & des maisons infectes avec les Parfumeurs qui avoient servi ledit feu Ribeyron Prêtre, ce qui me reüssit trés-heureusement, par la grace de Dieu, comme lesdits Sieurs Capitouls l'ont declaré par le même certificat. Du depuis les mêmes Parfumeurs ne trouvans point de difference entre ma façon d'agir, mes ordres, & mes remedes, & ceux dudit feu Ribeyron Prêtre, me suivant à Beaucaire, où nous travaillâmes avec grand succés, comme il appert par le certificat que j'ay, signé de Messieurs les Gou-

verneurs & Viguiers de ladite Ville. J'ai laiſſé même n'a pas long tems, trois des ſuſdits Parfumeurs à Bordeaux, où ils travaillent à preſent, & ont travaillé ſuivant mes ordres avec un fruit trés-viſible.

Je dis que je les ai laiſſez pour m'en venir dans Toulouſe, & là en repos faire travailler au plûtôt à l'impreſſion de ce Livre, qui doit faire voir tout à la fois ce qu'on ne pouvoit qu'à pieces & morceaux, pour donner la conſolation entiere à tous ceux de Bordeaux, qui la demandent preſentement, & à tous ceux qui en auront beſoin à l'avenir.

Mais la Contagion ne ceſſe pas pour cela, au contraire elle augmente, me dira quelqu'un en quelque rencontre? Je répond que je ne ſuis pas Dieu, & que ledit feu Ribeyron Prêtre, que nous reconnoiſſons comme la ſource de ces remedes, ne l'étoit pas auſſi : car la Peſte ne ceſſa point à Amiens, ni à l'Armée du Roi en Picardie, quoiqu'il y fût ; cela vient quelquefois de Dieu, qui ne veut point retirer ſa main vengereſſe, quelquefois de la diſette & pauvreté qui empêchent que nous ne puiſſions avoir tout ce qui eſt neceſſaire pour bien travailler ; & quelquefois de ce qu'on ne peut faire garder les ordres. Aprés tout les Medecins ne gueriſſent pas tous les malades qu'ils traitent, ce ſeroit une belle choſe. Je puis dire que nous y faiſons tout ce que les hommes y peuvent faire par la force des remedes: que ces remedes ne prolongent ni n'augmentent jamais la peſte, & qu'aſſurément ils en arrêtent le cours, ſi Dieu ne s'y oppoſe viſiblement.

Enfin les plus ſolides ſecrets dudit feu Ribeyron Prêtre étans reduits à déſinfecter les perſonnes & les maiſons, les animaux & les étables avec ordre, je croi avoir pleinement ſatisfait au deſir que j'avois de les communiquer au Public ; & ſi quelqu'un porte aprés cela quelque choſe de nouveau de la part dudit feu Ribeyron Prêtre, je dis que c'eſt ſans experience & ſuſpect, capable d'embarraſſer le monde. Tenons-nous à ce que nous avons veu & pratiqué avec grand progrés, & ne nous fions pas à tout ce que nous pouvons lire dans les Livres qui quelquefois parlent à plaiſir.

FIN.

ORAISONS CONTRE LA PESTE.

STELLA cœli extirpavit,
Quæ lactavit Dominum,
Mortem pestis, quam plantavit
Primus Parens hominum.
Ipsa stella nunc dignetur
Sydera compescere,
Quorum bella plebem cædunt
Diræ mortis vulnere.
O piissima stella maris!
A peste succurre nobis:
Audi nos, Domina.
Nam Filius tuus nihil negans
Te honorat.
Salva nos, Jesu,
Pro quibus Virgo mater te orat.

℣. Ora pro nobis, piissima Dei Genitrix.

℟. Quæ contrivisti caput serpentis, auxiliare nobis.

OREMUS.

DEUS misericordiæ, Deus pietatis, Deus indulgentiæ, qui misertus es super afflictionem populi tui, & dixisti Angelo percutienti populum tuum: Contine manum tuam; ob amorem illius stellæ gloriosæ, cujus ubera pretiosa contra venena delictorum nostrorum quæ dulciter suxisti, præsta auxilium gratiæ tuæ, ut ab omni peste & improvisa morte, se-

curê liberemur, & à totius perditionis incurſu miſericorditer ſalvemur. Per te, Jeſu-Chriſte Rex gloriæ, qui vivis & regnas in ſæcula ſæculorum. Amen.

Priere contre la Contagion, Guerre & Famine.

MEDIA vitâ in morte ſumus, quem querimus adjutorem, niſi te, Domine, qui pro peccatis noſtris iraſceris?

℟. Sancte Deus, ſancte fortis, ſancte & immortalis, miſerere nobis.

Ne ſimul perdas nos, Domine, cum iniquitatibus noſtris, neque in æternum iratus reſerves mala nobis.

℟. Sancte Deus, ſancte fortis, ſancte & immortalis, miſerere nobis.

Quæ utilitas in ſanguine noſtro, ſi deſcenderimus in corruptionem?

℟. Sancte Deus, ſancte fortis, ſancte & immortalis, miſerere nobis.

Non in juſtificationibus noſtris proſternimus preces ante faciem tuam, ſed in miſerationibus tuis multis.

℟. Sancte Deus, ſancte fortis, ſancte & immortalis, miſerere nobis.

Ne deſpicias, Jeſu, facturam tuam, quam redemiſti; ſed propitius eſto ſorti & funiculo tuo, quem volunt inimici noſtri perdere atque delere, & converte luctum noſtrum in gaudium, ut viventes laudemus nomen tuum, Domine.

℟. Miſerere nobis.

Antienne de Saint Sebaſtien.

MARTIR egregie, decus militiæ, athleta fidei, ora Natum Dei, ut avertat à nobis indignationem ſuam: Martyr, ſuffragia effunde pia, ut epidimia non ſit noxia in hac patria, aut in alia, quæ ſubſidia poſcit nunc tua; audi talia tu præconia: Hic prece piâ dentur præmia, miles, eia nobis.

℣. Ora pro nobis, beate Sebaſtiane.

℟. Ut digni efficiamur promiſſionibus Chriſti.

OREMUS.

DA nobis, quæsumus, Domine, populo tuo salutem mentis & corporis, ut interventu beati Sebastiani Martyris tui, bonis operibus inhærendo, tuo semper munere, & suorum meritorum interventione, à peste epidimiæ, & ab omni tribulatione mereamur tuâ protectione defendi. Per Dominum nostrum, &c.

Antienne de Saint Roch.

O BEATE Confessor Roche, quàm magna apud Deum sunt merita tua, quibus credimus nos à morbo epidimiæ posse liberari, & aëris nobis temperiem concedi.

℣. Ora pro nobis, beate Roche.

℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

OMNIPOTENS & misericors Deus, qui meritis & precibus Beatissimi Rochi Confessoris tui, quandam pestem hominum generalem gratiosè revocasti; præsta supplicibus tuis, ut qui pro simili peste revocanda ad tuam confugiunt fiduciam, ipsius gloriosi Confessoris precamine, ab ipsa infimitate, & ab omni perturbatione liberentur. Per Dominum nostrum Jesum Christum, &c.

Autre Antienne de Saint Roch.

AVE, Roche sanctissime, nobili natus sanguine, crucis signaris schemate, sinistro tuo latere. Roche, peregrè profectus, pestiferos curas tactus, ægros sanans mirificè, tangendo salutiferè. Vale, Roche, Angelicæ vocis citatus famine, obtinuisti deificè à cunctis pestem pellere.

℣. Ora pro nobis, beate Roche.

℟. Ut mereamur præservari à peste.

OREMUS.

DEus qui beato Rocho per Angelum tuum tabulam eidem afferentem promisisti, ut qui ipsum piè invocaverit, à nullo pestis cruciatu læderetur; præsta, quæsumus, ut qui ejus memoriam agimus, ipsius meritis à mortifera peste corporis & animæ liberemur. Per Dominum nostrum Jesum-Christum Filium tuum: Qui tecum vivit & regnat, &c.

Oratio pro Peccatis

DEus, qui nullum respicis, sed quantumvis peccantibus, per pœnitentiam piâ miseratione placaris; respice propitius ad preces humilitatis nostræ, & illumina corda nostra, ut tua valeamus implere præcepta. Per Dominum nostrum Jesum-Christum Filium tuum, qui tecum vivit & regnat in sæcula sæculorum. Amen.

Pro vitanda Mortalitate, vel tempore Pestilentiæ.

DEus, qui non mortem, sed pœnitentiam desideras peccatorum; Populum tuum ad te revertentem propitius respice; ut dum tibi devotus existit, iracundiæ tuæ flagella ab eo clementer amoveas. Per Dominum nostrum Jesum-Christum Filium tuum, Qui tecum vivit & regnat in sæcula sæculorum. Amen.

FINIS.